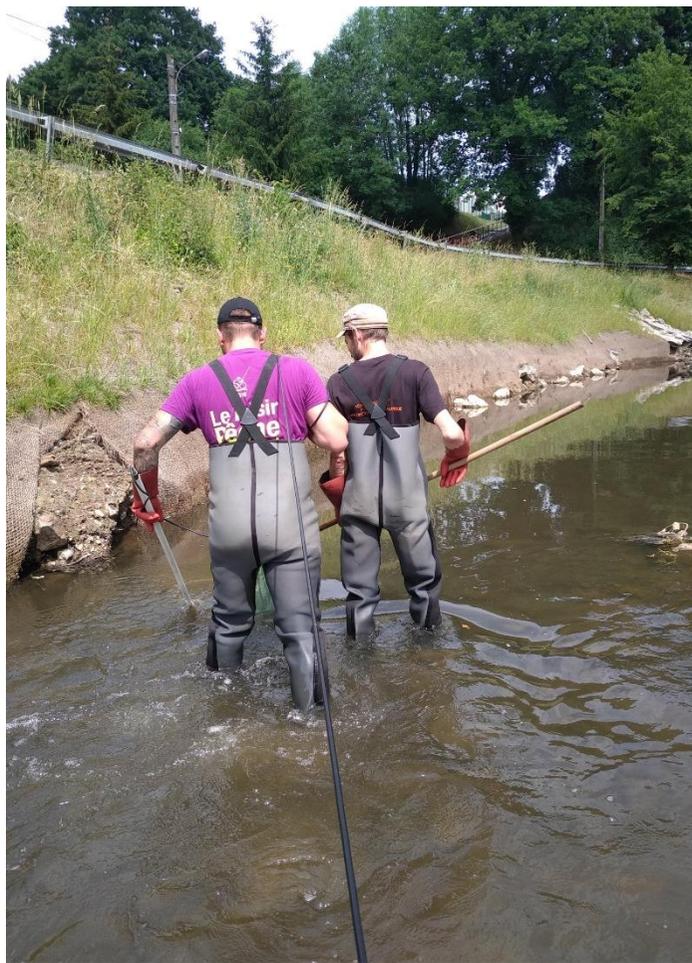




FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Rapport d'activité 2020

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique

Sommaire

- 1. Généralités*
- 2. Connaissance*
- 3. Conservation - Protection*
- 4. Restauration*
- 5. Formation - Sensibilisation*
- 6. Développement du loisir pêche*
- 7. Divers*





Généralités

Présentation

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est un établissement d'utilité publique, agréée pour la protection de l'environnement, dont le siège est situé à Barenton-Bugny. Elle regroupe les 67 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du département (AAPPMA).

Les objectifs de la FAPPMA dans le cadre de ses activités statutaires sont de conserver et/ou améliorer les peuplements piscicoles (et donc les états écologiques) des masses d'eau du département afin d'offrir à ses adhérents des milieux permettant l'exercice de la pêche dans de bonnes conditions et de manière durable. Pour ce faire, les activités de la FAPPMA sont orientées en six grands axes :

Connaissance

Conservation -
Protection

Restauration

Formation -
Sensibilisation

Développement
du loisir pêche

Divers



Un contexte sanitaire particulier...

L'apparition de la Covid-19 en début d'année 2020 a eu un impact non négligeable sur l'activité de la Fédération :

- En premier lieu, les deux confinements (particulièrement celui du mois de Mars) et la situation sanitaire tout au long de l'année ont fortement bouleversé le fonctionnement de la Fédération avec la mise en place des mesures barrières et du télétravail quasi généralisé pour l'ensemble des salariés, ce qui a entraîné une modification du programme des agents de la Fédération avec l'annulation de certaines missions qui étaient planifiées ainsi que la plupart des manifestations grand public (concours, fête de la pêche...)
- Cette situation a aussi nécessité le décalage de l'Assemblée Générale de la Fédération au 26 septembre 2020; le fonctionnement du conseil d'Administration a aussi été légèrement perturbé en début d'année.
- Par ailleurs, cette situation exceptionnelle a eu un impact non négligeable sur la pratique de la pêche avec l'interdiction pour les pêcheurs de l'Aisne de se rendre sur les berges des cours d'eau, canaux et plans d'eau du département 17 mars au 11 mai, voire jusqu'au 2 juin pour certains plans d'eau. La Fédération a néanmoins obtenu de la part du Préfet de l'Aisne le report de 3 semaines de la date de fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie.
- Sur le plan strictement comptable, cette situation ne s'est pas fait ressentir autant que nous le redoutions en termes de vente de cartes de pêche (cf. effectifs 2020 plus bas) mais l'année 2021 sera sûrement beaucoup plus délicate à gérer sur ce point.
- Malgré tous ces désagréments, la Fédération (élus et salariés) a fait son maximum afin de remplir ses missions statutaires d'organisation et développement du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques



Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

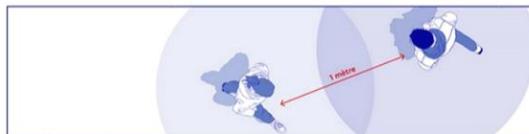


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres



Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Publié par Romain Mrlt · 5 mai 2020

● Communiqué de la Fédération Nationale de la Pêche en France ●

INFORMATION

Coronavirus - Covid-19 et pêche de loisir.

🌊🌊 Plan de déconfinement au 11 mai : toutes les conditions sont réunies pour une reprise de la pêche de loisir. 🌊🌊

Chers adhérents,
Chers pêcheurs,

Depuis l'intervention du Premier ministre devant l'Assemblée Nationale, vous êtes nombreux à vous demander si la pêche pourra être exercée et suivant quelles modalités.

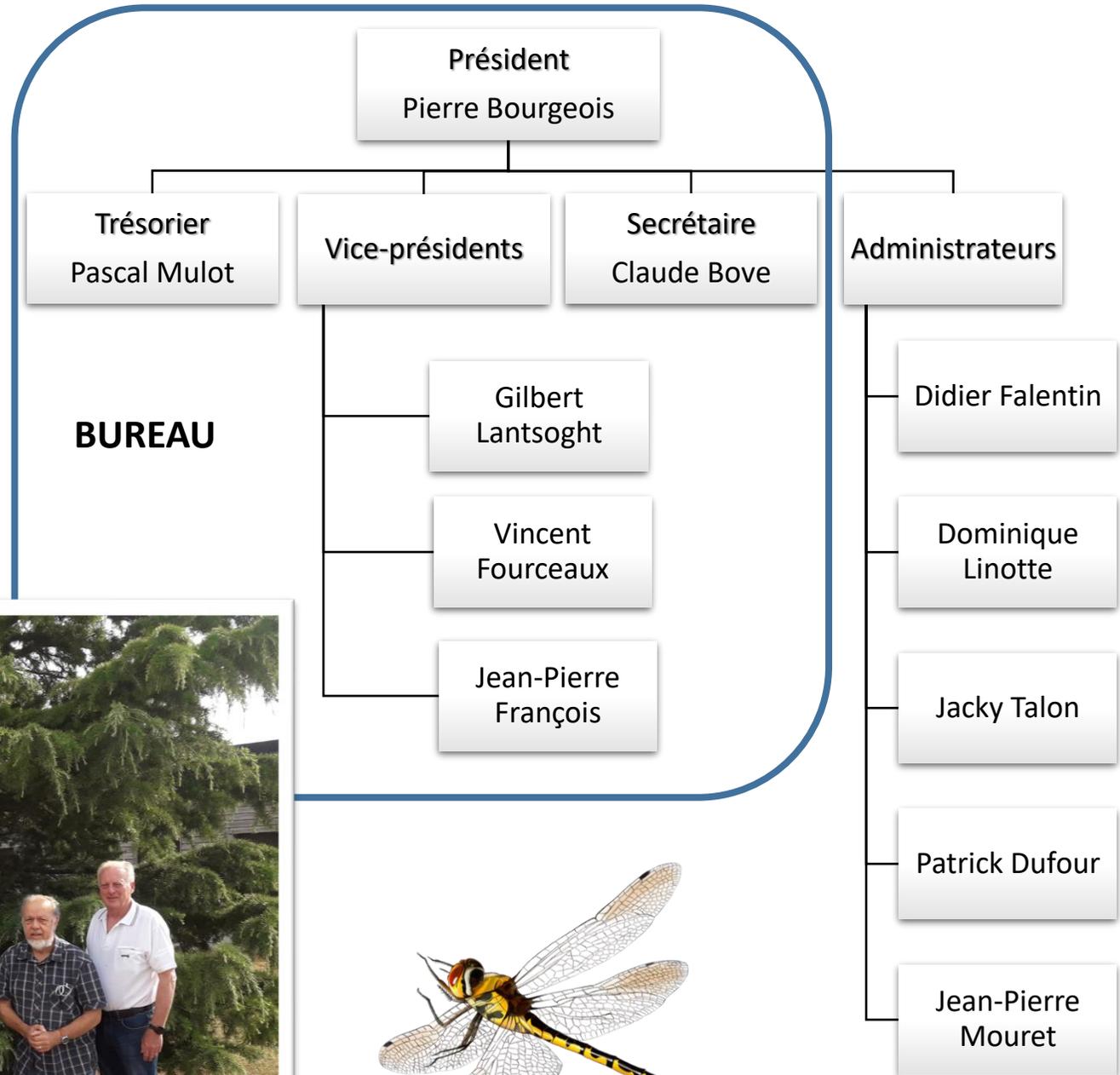
Le 11 mai approche à grands pas et nous souhaitons vous redire combien nous sommes confiants quant à la reprise de notre loisir dès cette date.

L'équipe élue

→ Le fait marquant de l'année :

A la suite du retrait de mandat de président de Jean-Pierre Mouret, Pierre Bourgeois a été élu le 12 juin 2020 pour assurer ce rôle jusqu'à la fin du mandat en cours.

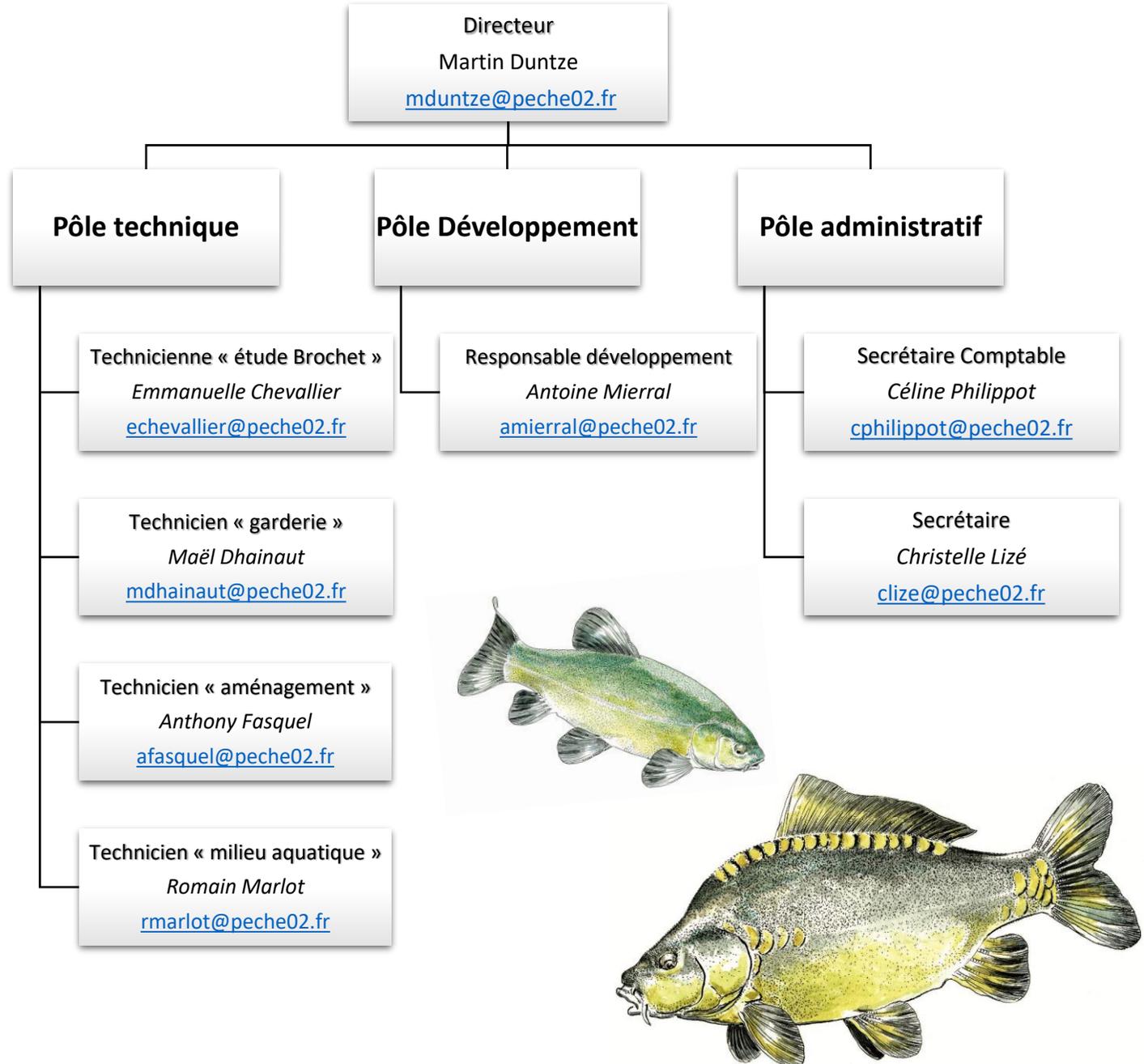
Yvon Gendre a lui démissionné de son poste d'administrateur.



L'équipe salariée

➔ Les faits marquants de l'année :

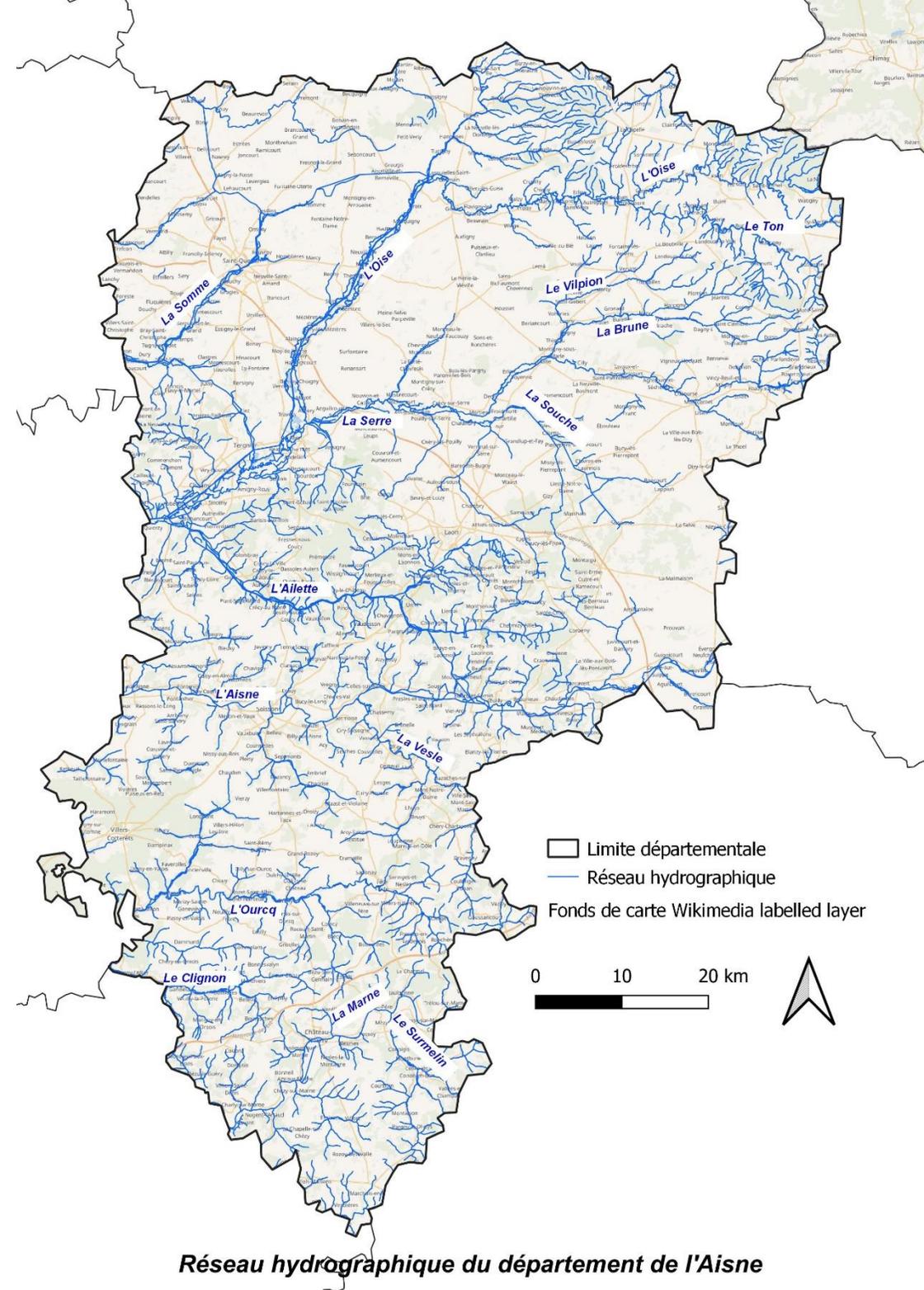
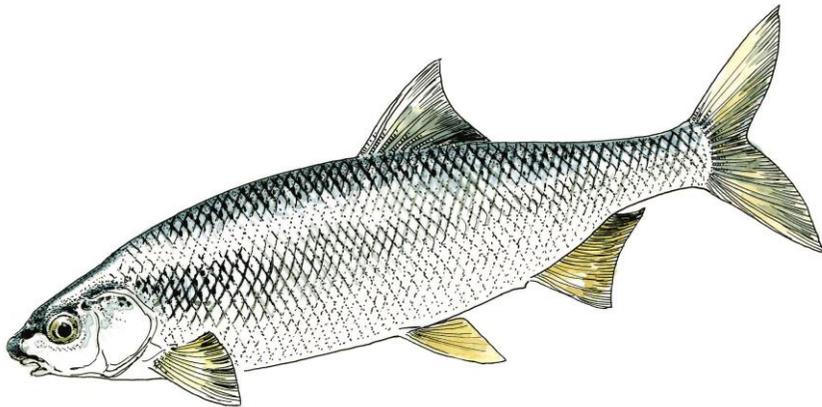
- La nomination de Martin Duntze au poste de directeur de la fédération ;
- Le recrutement d'Emmanuelle Chevallier en tant que technicienne, référente sur l'étude comportementale du Brochet sur la rivière Aisne entre Evergnicourt et Berry-au-Bac, pour une durée de 18 mois.



Réseau hydrographique et secteur d'intervention

La FAPPMA est susceptible d'intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique du département de l'Aisne. Pour les actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques (restauration de la continuité écologique, restauration de frayères, restauration d'habitats...), la FAPPMA priorise ses interventions selon quelques grands principes, à savoir :

- absence de maître d'ouvrage ayant la compétence rivière,
- ratio gain écologique / coût financier,
- présence de lots de pêche détenus par une AAPPMA,
- répartition géographique de l'effort d'intervention de la FAPPMA pour essayer de contenter toutes les AAPPMA,
- motivation de l'AAPPMA,
- actions ayant un effet bénéfique direct pour la faune piscicole,
- opportunité de maîtrise d'ouvrage (maîtrise foncière, accord des propriétaires...).



Réseau hydrographique du département de l'Aisne

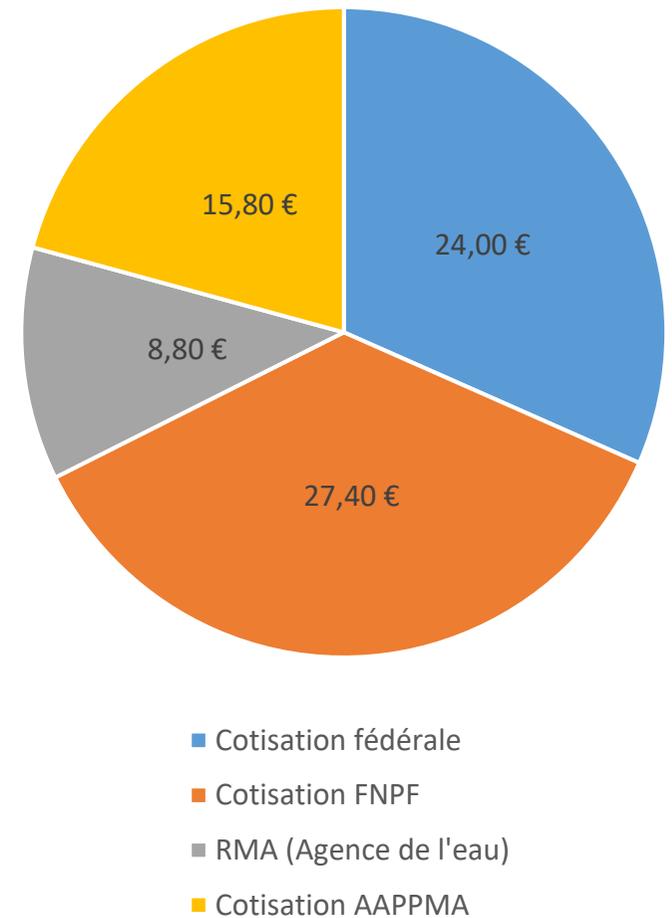
Réflexion sur le prix de la carte de pêche...

La Fédération est régulièrement interrogée par certains pêcheurs avec l'éternelle question « où va l'argent des cartes de pêches? », Il est difficile de répondre à cette question de manière exhaustive sans y passer trop de temps mais de nombreux éléments de réponse sont apportés ci-dessous et dans le présent rapport d'activité.

Quelques exemples d'actions financées par la carte de pêche:

- ▶ Location des droits de pêche
- ▶ Défense de l'intérêt des pêcheurs (problématique confinement, accès aux berges, proliférations végétales, prolongement de la pêche en 1^{ère} catégorie) auprès de la préfecture, des Voies Navigables de France...
- ▶ Suivi des pollutions afin d'obtenir la réparation des préjudices (moral, matériel et écologique)
- ▶ Lutte contre le braconnage : 120 Procès-Verbaux dressés en 2020.
- ▶ Etude comportementale du Brochet sur la rivière Aisne.
- ▶ Entretien des plans d'eau fédéraux et accompagnement des AAPPMA.
- ▶ Inauguration des réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy.
- ▶ Poursuite du projet Site Rivières Sauvages de l'Artoise.
- ▶ 31 opérations d'inventaires piscicoles et 5 pêches de sauvetage.
- ▶ Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur l'Aisne
- ▶ Entretien des frayères à brochets
- ▶ Information des pêcheurs (Bulletin trimestriel, mailing, site web, page Facebook).
- ▶ Travail sur différents projets de travaux à effectuer en 2021 (frayères, continuité écologique).
- ▶ Accompagnement administratif, technique et financier des AAPPMA
- ▶ Empoisonnement des lots de pêche (2 tonnes de poisson réparties sur les plans d'eau fédéraux et environ 15 000€ de subventions d'empoisonnement aux AAPPMA).
- ▶ Etc...

Décomposition du prix de la carte de pêche majeure (76 €)



Effectifs 2020

Type de carte	Nombre	Evolution par rapport à 2019
Carte Interfédérale	2 202	- 1,12 %
Carte Personne Majeure	5 968	- 8,83 %
Carte « Automne »	227	+ 243,94 %
Carte Découverte Femme	482	+ 4,1 %
Carte Personne Mineure	1 393	+ 12,88 %
Carte Découverte – 12 ans	1294	+ 4,02 %
Carte hebdomadaire	275	- 29,12 %
Carte Journalière	3510	+ 14,63 %
Pass Pêche	2	- 99,71 %

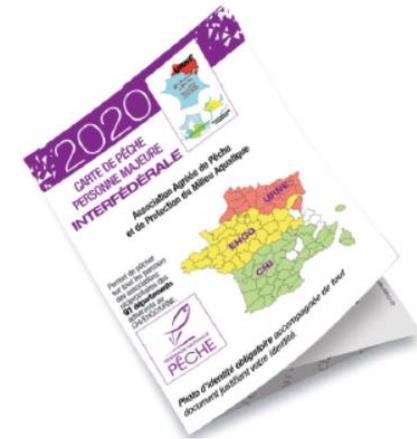
➤ **Les chiffres clés :**

11 339 adhérents annuels dont 2 687 mineurs
4 014 adhérents occasionnels

➤ **Les dispositifs mis en place par la FNPF:**

La Carte Automne → Certes de pêche Personne majeure à prix réduit (50%); celle-ci a été mise en vente exceptionnellement dès le 1^{er} Septembre (au lieu du 1^{er} Octobre) en 2020 du fait du contexte sanitaire.

La mensualisation → La FNPF permet aux pêcheurs, qui le souhaitent et qui achètent leur carte de pêche avant le 15 Février, de mensualiser l'achat de leur carte de pêche sur une période de 10 mois et moyennant une commission liée aux frais bancaires (de l'ordre de 1 €/mois)



➤ **Quelques explications:**

La pandémie de Covid-19 a fortement influencé la saison de pêche 2020 avec les confinements successifs et l'interdiction de se rendre sur les berges des plans d'eau, canaux et cours d'eau du département.

Une baisse significative des ventes de cartes de pêche annuelles s'est fait ressentir au profit des cartes journalières et cartes « Automne » qui présentent une hausse importante. Par ailleurs, les cartes hebdomadaires n'ont pas beaucoup été plébiscitées, celles-ci étant le plus souvent acquises par des pêcheurs vacanciers, cette baisse s'explique aussi par le contexte sanitaire. Il en est de même pour les Pass Pêche qui sont habituellement délivrés dans le cadre des animations d'initiation à la pêche, qu'il n'a pas été possible d'organiser du fait des contraintes liées à la pandémie.

Enfin, pour finir sur une note positive, on peut noter une importante hausse des cartes « Personne Mineure » et « Découverte – 12 ans ». Espérons que la relève soit en marche !

Budget 2020

PRODUITS	
Cartes de pêche	240 429 €
Vente et productions de poissons	16 423 €
Prestation de services / Animations	8 540 €
Locations	17 703 €
Subventions FNPF	
<i>Kit emploi, panneaux étangs, matériel animation, travaux, mise en place du SDDL, tenues GPP et APN</i>	199 651 €
Subventions partenaires	
<i>Agence de l'eau, Région Hauts-de-France</i>	125 603 €
Dommages et intérêts	
<i>Pollutions – PV pêche</i>	178 844 €
Produits financiers	51 232 €
Ristourne ventes URNE	67 848 €
Produits exceptionnels	21 422 €
TOTAL	927 695 €

➔ Commentaire :

Malgré une baisse des ventes de cartes de pêche en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, le bilan comptable fait apparaître un résultat excédentaire qui s'explique notamment par une réduction des charges de la MSA (liée au COVID), un report de l'excédent de l'exercice 2019, la perception des dommages liés à la pollution de l'Oise en 2018, aux procédures de police de la pêche...

L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés sur demande au siège de la Fédération.

CHARGES	
Dépenses courantes	
<i>Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses, achats de poissons</i>	90 480 €
Dépenses pour les AAPPMA	
<i>Baux de pêche, alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours</i>	70 093 €
Dépenses pour la Fédération	
<i>Déplacements, indemnités, assurance, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau</i>	100 702 €
Salaires, charges sociales et frais de formation	301 437 €
Amortissement et provisions	18 323 €
Honoraires	
<i>Avocat, expert comptable, commissaire aux comptes, consultant halieutique,</i>	11 024 €
Projets de la Fédération pour les AAPPMA	
<i>Rampe de mise à l'eau, Aménagement réservoir, Rivière sauvage suivi de la population piscicole et analyse génétique, frayères, recharges granulométriques.</i>	148 450 €
Ristourne URNE versée aux AAPPMA	67 848 €
Impôts	
<i>Sur les bénéficiaires, sur les placements, locaux, taxes foncières</i>	29 908 €
RESULTAT	89 430 €
TOTAL	927 695 €

Les partenaires financiers



→ Les chiffres clés :

1,76 ETP consacrés aux missions de connaissance, protection et restauration des milieux aquatiques financées par l'AESN, soient 388 jours travaillés

≈ 54 k€ de subventions accordées par l'AESN dans le cadre de la convention d'animation pour l'année 2020

≈ 27 k€ de subvention accordées par l'AESN pour des études et/ou travaux



FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE

→ Les chiffres clés :

4 postes aidés via la kit emploi (132 000 euros)

Plus de 67 k€ de subventions pour des études, travaux, aménagements de parcours et/ou acquisition de matériel



Région
Hauts-de-France

→ Les chiffres clés :

2,9 ETP consacrés aux missions financées en partie par la Région Hauts-de-France, soient 652 jours travaillés

Plus de 48 k€ de subventions accordées en 2020 par la Région (≈ 33 k€ en fonctionnement et 15 k€ en investissement)

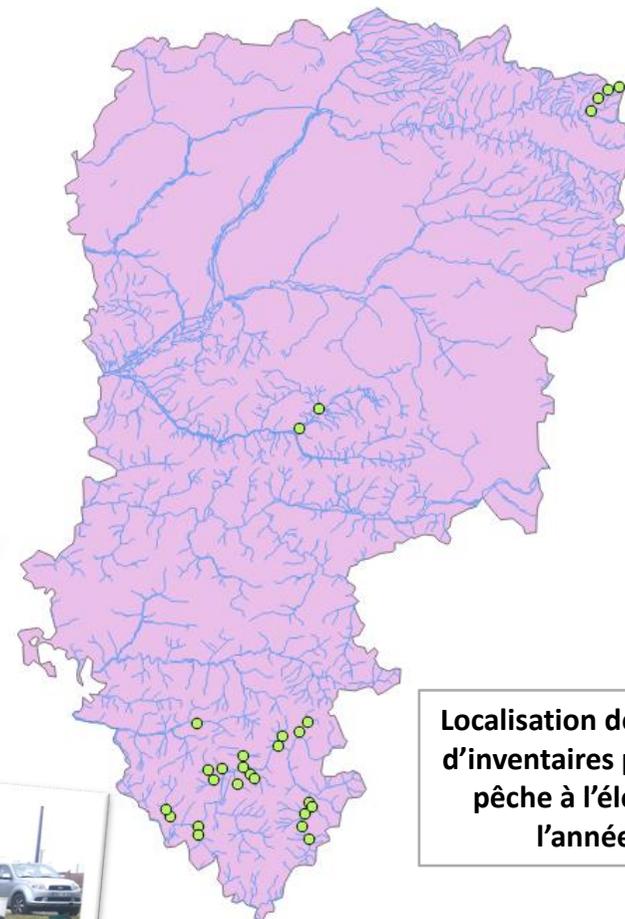
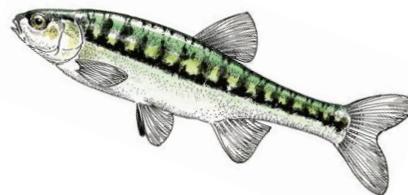


Connaissance

Réseau de suivi par pêche à l'électricité

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose des moyens humains et techniques pour la réalisation d'opérations de pêche à l'électricité. Ces opérations de connaissances peuvent être réalisées pour la compte de la FAPPMA ou de maîtres d'ouvrage extérieurs :

- Inventaires piscicoles à but de connaissance réalisés pour divers motifs (diagnostic PDPG, diagnostic PGP, suivis spécifiques de certaines espèces, volet connaissance des PPRE des syndicats de rivière, etc.)
- Evaluation de l'efficacité de travaux de restauration (état initial puis suivi post-travaux) : restauration de frayères, restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau, etc.-



Localisation des opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité de l'année 2020



★ Le petit plus :

Plus d'infos sur le suivi piscicole sur notre site web :

<https://www.peche02.fr/3780-etudes.htm>

➔ **Les chiffres clés :**
31 opérations réalisées
4 rapports rédigés ou en cours

Suivi des frayères de l'Île Grison (Aisne)

Le site de l'Île Grison à Osly-Courtil a été retenu pour accueillir les mesures compensatoires du projet de remplacement de 6 barrages à aiguilles sur la rivière Aisne. Les annexes hydrauliques du site ont fait l'objet de travaux d'aménagement à l'automne 2018 permettant la restauration d'environ 8 300 mètres carrés de frayère phytophile (à destination des espèces déposant leurs œufs sur la végétation). La société Baméo a mandaté la FAPPMA pour le suivi des indicateurs biologiques de ces zones.

→ Les informations importantes :

Cette première étude met en avant la bonne fonctionnalité des frayères d'Osly-Courtil aménagées dans le cadre des mesures compensatoires liées à la reconstruction des barrages manuels sur l'Aisne. Les conditions climatiques et hydrologiques favorables (température douce avec crues remarquables) ont permis la reproduction du Brochet sur le site.

Ce suivi sera reconduit sur plusieurs années afin d'analyser plus finement le fonctionnement de la reproduction du brochet et des espèces accompagnatrices. Des recommandations de gestion seront régulièrement apportées à Baméo de manière à pérenniser la fonctionnalité des frayères.



Bouvière



Tanche



Brochet

★ Le petit plus :

Téléchargez les résultats de cette étude sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=25599&path=Rapport-Ile-Grison-2020.pdf

→ **Les chiffres clés :**
2 opérations de pêche à l'électricité
20 espèces piscicoles inventoriés
1 rapport spécifique rédigé

Suivi des travaux de dérasement des seuils Pasteur et Moulin Vert sur le Gland à Hirson

A la demande du maître d'ouvrage (Entente Oise-Aisne), une pêche scientifique a été menée afin de pouvoir réaliser des prélèvements sur des vairons et goujons. Ces derniers servent à un projet de recherche scientifique porté par le CRNS, visant à quantifier l'impact individuel des obstacles à la continuité écologique par la mise au point d'un indice génétique permettant de mesurer la réduction du flux de gènes lié à la présence d'un obstacle.

➔ Les informations importantes :

Cette opération, par simple observation des espèces capturées, permet de mettre en avant l'efficacité des travaux sur le compartiment piscicole :

- la présence nouvelle du Hotu sur le Gland (cantonnée jusque là sur la rivière Oise), alors que l'évolution de l'aire de répartition est jugée "en baisse" à l'échelle du bassin Seine-Normandie
- la capture de nombreux juvéniles d'Ombre commun ; ce salmonidé menacé n'était présent que de manière très éparse.

Les résultats des analyses génétiques et du travail de recherches sont encore en cours d'analyse.



➔ **Les chiffres clés :**
14 espèces piscicoles identifiées
216 prélèvements génétiques



✦ Le petit plus :

La vidéo de présentation des travaux effectués :

<https://youtu.be/AWtyNSNyaxk>

Diagnostic piscicole de la rivière Dhuys

La Dhuys, affluents majeurs du Surléon, est reconnue comme un cours d'eau salmonicole fort potentiel. Cependant, les bénévoles de l'AAPPMA « La Truite arc-en-ciel » de Condé-en-Brie, gestionnaire du droit de pêche sur le bassin versant, alertent sur la dégradation progressive du peuplement piscicole ces dernières années. Dans ce contexte, 4 opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité ont été réalisées afin d'avoir une image actuelle du peuplement piscicole en place et de pouvoir les comparer à des données historiques.

➔ Les informations importantes :

Le diagnostic permet de rappeler la patrimonialité du peuplement piscicole avec notamment des populations de salmonidés naturelles (Truite fario et Ombre commun). Cependant, son état, au moins sur la partie aval, tend à se dégrader.

Une analyse détaillée des paramètres physico-chimiques n'identifie pas de facteurs limitants. L'hydrologie (crue printanière et étiage) représente un impact non négligeable notamment sur le recrutement en juvéniles.

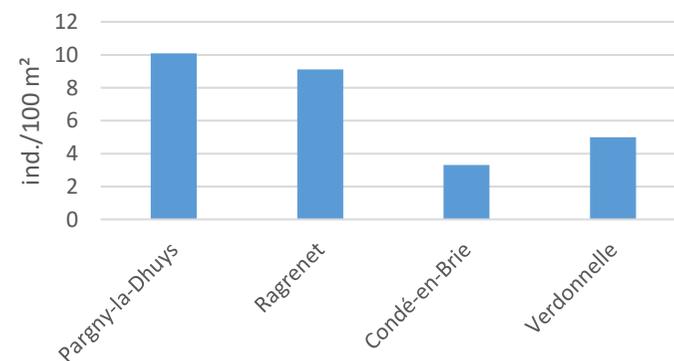
Ces opérations seront reconduites les années à venir afin d'avoir un réel suivi de l'évolution du peuplement piscicole, notamment des populations de salmonidés. La FAPPMA attend une réelle prise de conscience des gestionnaires locaux sur la nécessité de préserver les cours d'eau et le peuplement piscicole du bassin de la Dhuys, qui représentent une part importante du patrimoine naturel local qu'il convient de préserver; d'autant plus que des retombées économiques peuvent être attendues par le développement d'une activité pêche sur des parcours de qualité..



➔ Les chiffres clés :

- 4 opérations de pêche à l'électricité
- 5 espèces piscicoles patrimoniales identifiées
- 1 rapport spécifique rédigé

Densité Truite fario



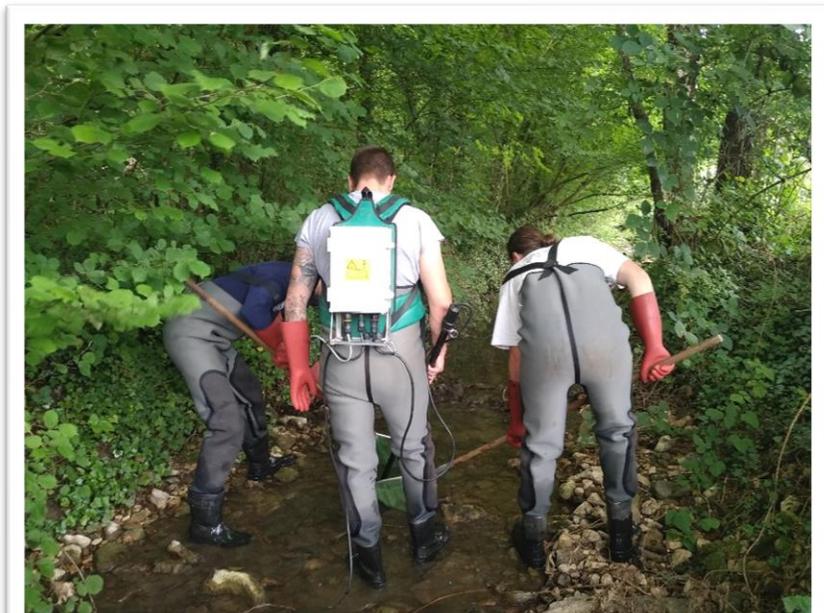
Diagnostic piscicole des petits affluents salmonicoles de la rivière Marne

Les petits affluents salmonicoles de la rivière Marne sont connus pour présenter un fort potentiel piscicole. En l'absence de données récentes, la FAPPMA a lancé lors de l'été 2020 une vaste campagne d'inventaires piscicoles de manière à mieux connaître le peuplement piscicole de ces cours d'eau.

→ Les informations importantes :

Cette étude rappelle la richesse piscicole des cours d'eau étudiés, notamment par la présence de population de Truite fario fonctionnelle. Ces cours d'eau apparaissent aujourd'hui comme vulnérables et fortement menacés par le changement climatique et des activités humaines pouvant devenir pénalisantes.

La Fédération attend désormais une réelle prise de conscience locale afin de conserver les cours d'eau dans un bon état de fonctionnement et faire émerger des actions de restauration sur ceux qui connaissent des perturbations (aussi bien sur la qualité de l'eau que du cours d'eau sur le plan hydromorphologique).



Etude comportementale du brochet sur la rivière Aisne

En 2020, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en partenariat direct avec l'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie (UFBSN), a initié une étude comportementale du Brochet sur la rivière Aisne entre les barrages d'Evergnicourt et Berry-au-Bac. Pour mener à bien cette étude, Emmanuelle CHEVALLIER (déjà connue dans le département pour avoir fait son stage de fin d'étude sur les population d'écrevisses dans l'Aisne) a donc rejoint l'équipe technique pour une durée de 18 mois.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- Observer les mouvements des brochets, et identifier ainsi les obstacles à leur déplacement, et les habitats les mieux adaptés à leurs conditions de vie.
- Suivre la migration en période de reproduction, comprendre la dynamique de cette reproduction, identifier les zones favorisées et les potentielles frayères, et suivre les deux frayères déjà restaurées par la Fédération à Pignicourt et à Guignicourt.
- Mieux comprendre les pressions pesant sur l'espèce pour adapter la gestion, et permettre ainsi de favoriser un maintien du cheptel natif.

Enfin, un important volet de communication et de vulgarisation des résultats sera réalisé avec l'aide précieuses de l'UFBSN



➔ **Actions réalisées en 2020:**

- Echantillonnage et marquage des poissons (brochets et silures)
- Installation des postes fixes de suivi des poissons marqués
- Prélèvements scalimétrique
- Début de caractérisation des habitats du tronçon d'étude (rivière et annexes)
- Suivi par radiopistage (au moins 1 passage hebdomadaire)

★ **Le petit plus :**

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de l'étude au lien suivant:

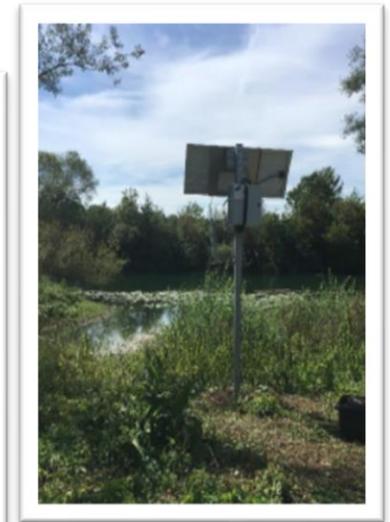
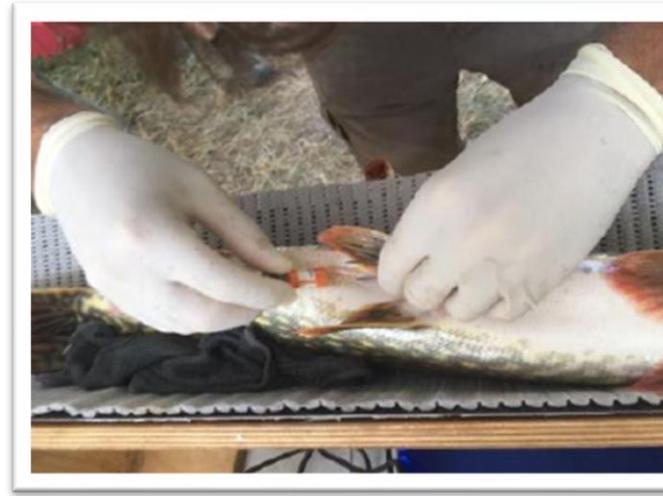
<https://www.peche02.fr/4693-etude-comportementale-du-brochet-sur-la-riviere-aisne-entre-evergnicourt-et-berry-au-bac.htm>

Etude comportementale du brochet sur la rivière Aisne

→ Télémétrie :

Trois sessions de marquages en septembre et octobre 2020 ont permis l'implantation d'émetteurs et le marquage par « spaghetti » de **30 brochets** et **7 silures**. Les séances ont mobilisé à la fois des bénévoles et des salariés en electrofishing-boat, barques et float-tubes.

Le suivi aura lieu pendant minimum **8 mois** à l'aide d'antennes « fixes » et d'antennes « mobiles » (maniées par les techniciens de la Fédération).

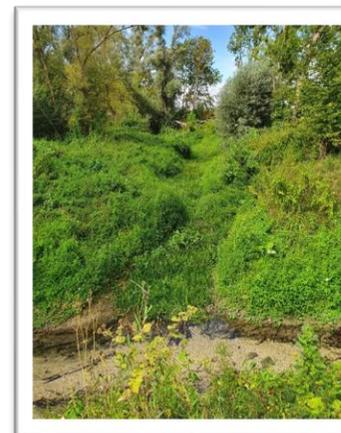


→ Scalimétrie :

Ont été également prélevés, sur les brochets marqués, une dizaine d'écaillés en arrière de la nageoire dorsale. D'autres pourront aussi être envoyés pendant le temps de l'étude grâce à la distribution de kits à destination des pêcheurs volontaires. Cela permettra d'avoir une idée de la courbe de croissance du brochet sur la rivière Aisne.

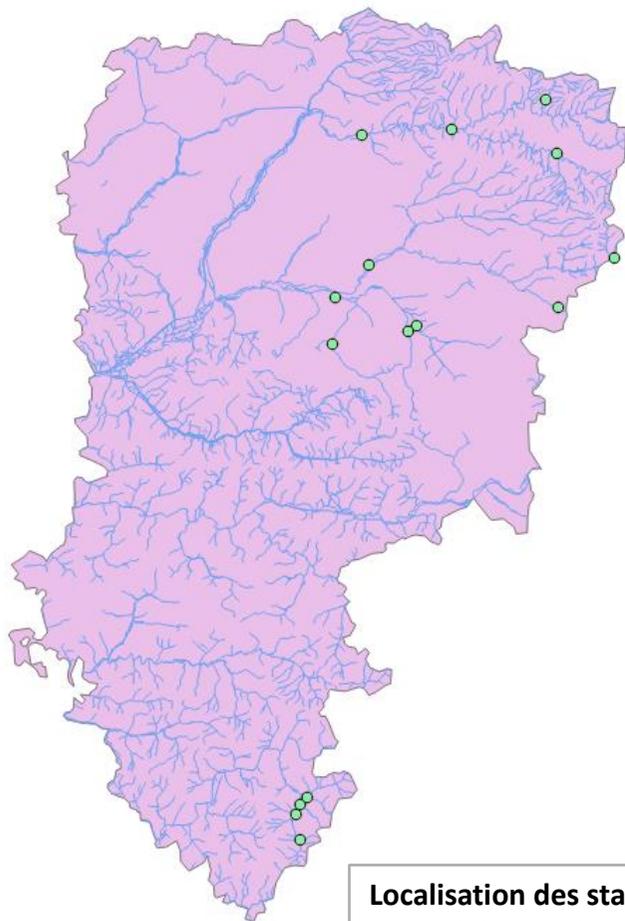
→ Etude des frayères :

Un focus sera réalisé lors de l'hiver 2021 sur les frayères potentielles et/ou restaurées situés sur le tronçon d'étude : en plus de passages fréquents pour détecter ou observer le passage de géniteurs dans celles-ci, des relevés seront réalisés pour identifier les caractéristiques de chaque habitats. Ces informations seront complétées par des pêches électriques de recensement des juvéniles de l'année.



Réseau de suivi thermique

Au cours de 2020, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé son réseau de suivi thermique des cours d'eau du département de l'Aisne. La température étant partie intégrante des caractéristiques déterminantes des peuplements piscicole, il apparaît comme nécessaire d'étudier ce paramètre dans un contexte global de changement climatique, notamment sur les cours d'eau salmonicoles où l'espèce repère Truite fario est considéré comme sténotherme.



Localisation des stations de suivi thermique de l'année 2020

➔ **Les chiffres clés :**
11 cours d'eau étudiés
15 stations échantillonnées



➔ **Les informations importantes :**

Le travail a consisté à la poursuite du réseau de suivi, notamment au relevé des sondes posés au printemps 2019, au traitement des résultats et à la rédaction des rapports de synthèse.

✦ **Le petit plus :**

Téléchargez les résultats sur notre site web :

<https://www.peche02.fr/3787-suivi-thermique.htm>

Création d'un observatoire du colmatage

Le colmatage des cours d'eau est une problématique de plus en plus pénalisante dans l'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau (impacts sur les compartiments biologiques et physico-chimique). Les phénomènes d'érosion-ruissellement étant de plus en plus récurrent, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a sollicité la FAPPMA pour qu'un travail soit mis en place sur ce sujet.

→ Les informations importantes :

Pour cette année, le travail a surtout consisté à la définition du réseau de suivi (à partir de cartographie et visite de terrain) et à la définition du protocole.

Des sticks hypoxie (2 radiers échantillons par station avec 12 sticks par radier répartis sur une surface de 2 m²) vont être posés sur une durée d'un mois, entre février et mars. Cette méthode évalue la profondeur d'oxygénation du substrat via le développement de bactérie (coloration noirâtre en l'absence d'oxygène) sur des supports en bois.

Cet observatoire permettra d'obtenir une « image » de l'état de colmatage des cours d'eau salmonicoles du département de l'Aisne, de suivre dans le temps cet état avec l'évolution des bassins versants et de mieux comprendre la production des cours d'eau (impacts sur les frayères) via une analyse plus fine des résultats d'inventaires piscicoles.



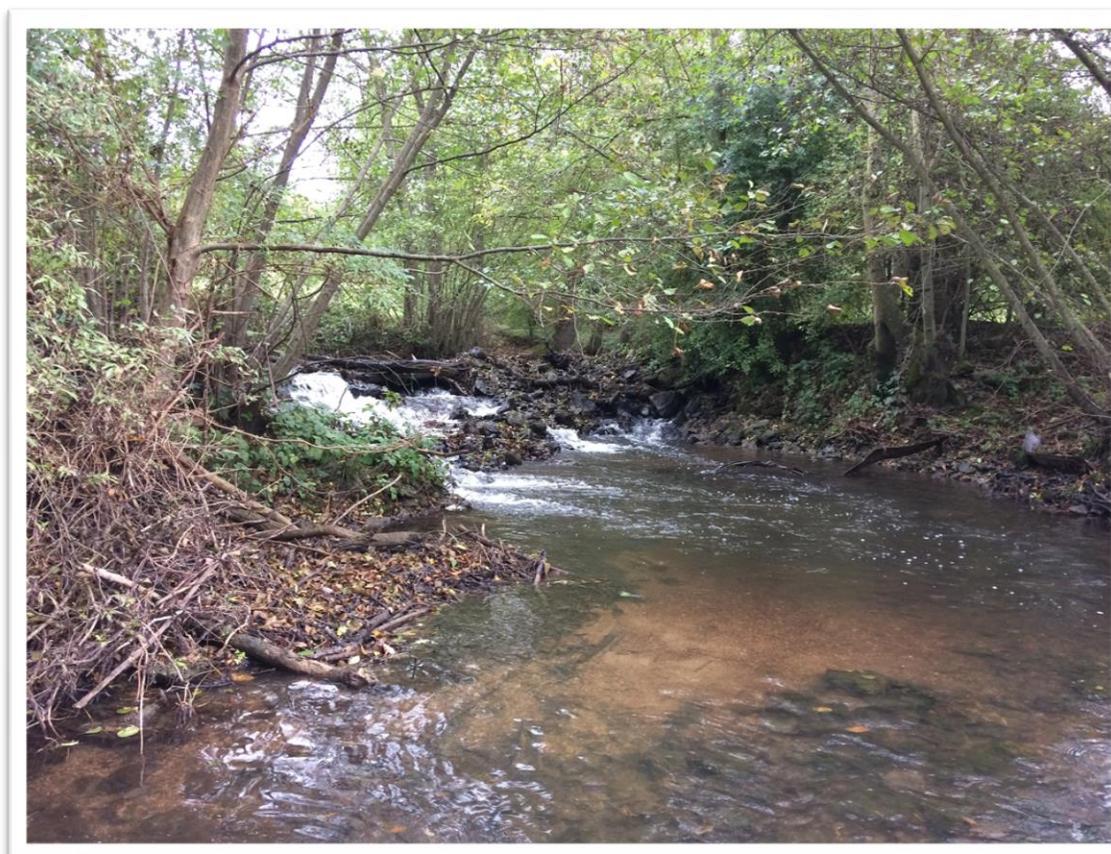
→ **Les chiffres clés :**
21 stations à suivre
504 sticks hypoxie à poser



Plan de Gestion Piscicole

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a poursuivi la mise en place des Plans de Gestion Piscicole (PGP) de ses associations adhérentes. Ces documents possèdent un volet halieutique mais aussi et surtout un volet piscicole dans lesquels sont proposées des actions de gestion piscicole (mise en place de réserve, gestion patrimoniale...) et de restauration d'habitats (scarification de frayères à truite, aménagement de frayères à brochet, réalisation d'aménagements piscicoles...).

Ce travail a concerné le bassin versant de l'Omignon (création du document) et du Surmelin (actualisation).





A landscape photograph showing a wetland or marsh area. In the foreground, there are tall, green grasses and clumps of brownish reeds. A small, shallow pond is visible in the middle ground, surrounded by more vegetation. In the background, a dense line of trees with varying shades of green and some bare branches stretches across the horizon. The sky is blue with scattered white clouds.

Conservation - Protection

Gestion du site de la Vatroye

La Fondation des Pêcheurs a acquis en 2019 le site de la Vatroye à La Fère. Ce site de 33 hectares, bordé par l'Oise, était propriété de la commune de La Fère. Des projets d'acquisitions menaçaient cette zone humide.

→ Les informations importantes :

Le site sera géré par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Les prairies seront aménagées pour les rendre favorables à la reproduction du Brochet, espèce emblématique et menacée, des zones de haut-fond créées dans le plan d'eau, une mosaïque de milieux maintenue sur le site, et les espèces invasives combattues.

Le travail s'est articulé autour de l'élaboration de la convention de mise à disposition du site. Cette convention a été signée le 5 janvier 2021 et permet d'officialiser la gestion du site par la FAPPMA. Dans ce cadre, une offre de stage a pu être publiée en fin d'année afin de pouvoir accueillir un étudiant dans le cadre d'un stage de fin d'étude pour initier l'élaboration du document de gestion du site.

Parallèlement, les démarches ont été entreprises afin d'autoriser la pratique de la pêche au plus vite sur ce site : régularisation de l'existence du plan d'eau, demande d'application de la loi pêche, construction du règlement intérieur en vue d'une ouverture à la pêche pour l'ouverture de la pêche des carnassiers au printemps 2021. A suivre !

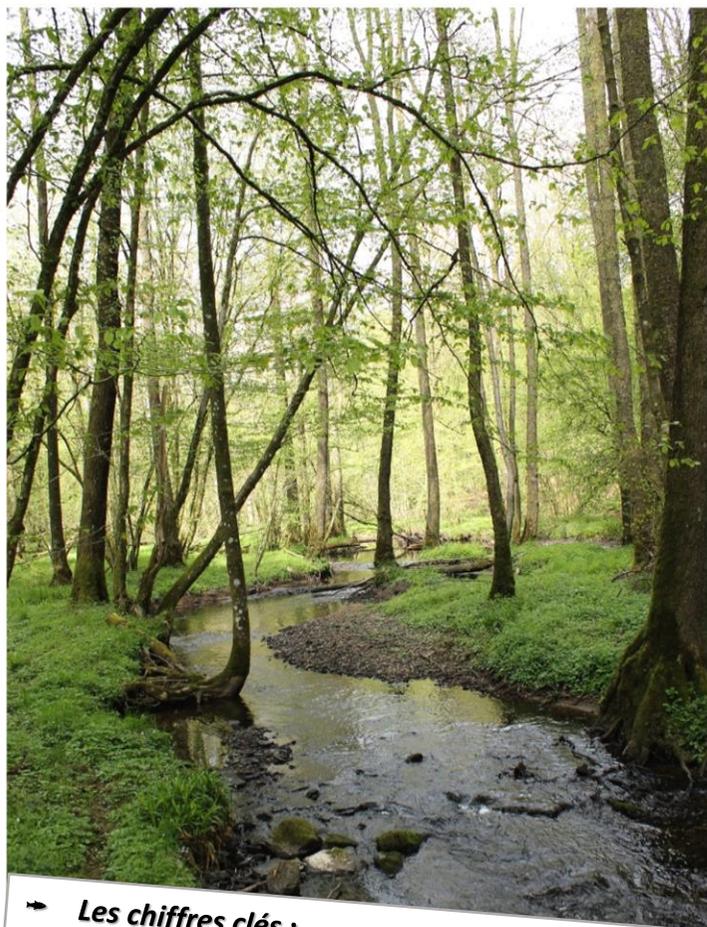


→ Les chiffres clés :

22 Hectares de zones humides acquis
11 Hectares de plan d'eau acquis
50 000 € d'apportés par la FAPPMA pour l'acquisition du site

Site Rivières Sauvages de l'Artoise

Le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de valorisation et de protection au service des gestionnaires des rivières. La labellisation « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise s'accompagne depuis 2016 de la mise en place d'un programme d'actions de conservation du cours d'eau portés par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'Office National des Forêts. Ce programme d'actions collaboratif intègre les acteurs du territoire : collectivités, forestiers, pêcheurs, naturalistes. Un important effort est mené pour la mise en place d'une coopération transfrontalière avec la Belgique.



→ **Les chiffres clés :**
9 km de cours d'eau labellisés
Seule rivière du bassin Seine-Normandie labellisée

→ **Les actions de gouvernance de l'année :**

- Organisation du Comité de pilotage du programme d'actions
- Accompagnement de l'ONF dans sa campagne de mécénat
- Recherches sur l'évaluation monétaire des services écosystémiques
- Travail sur le renouvellement de la labellisation

→ **Les actions de communication de l'année :**

Covid-19 oblige les actions de communication ont fortement été limitées. Nous pouvons cependant noter :

- Journée de découverte dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France Propres »
- Articles de presses, réseaux sociaux, divers



→ **NB :** Les actions de connaissance et travaux sont présentés dans d'autres parties du document

Site Rivières Sauvages de l'Artoise



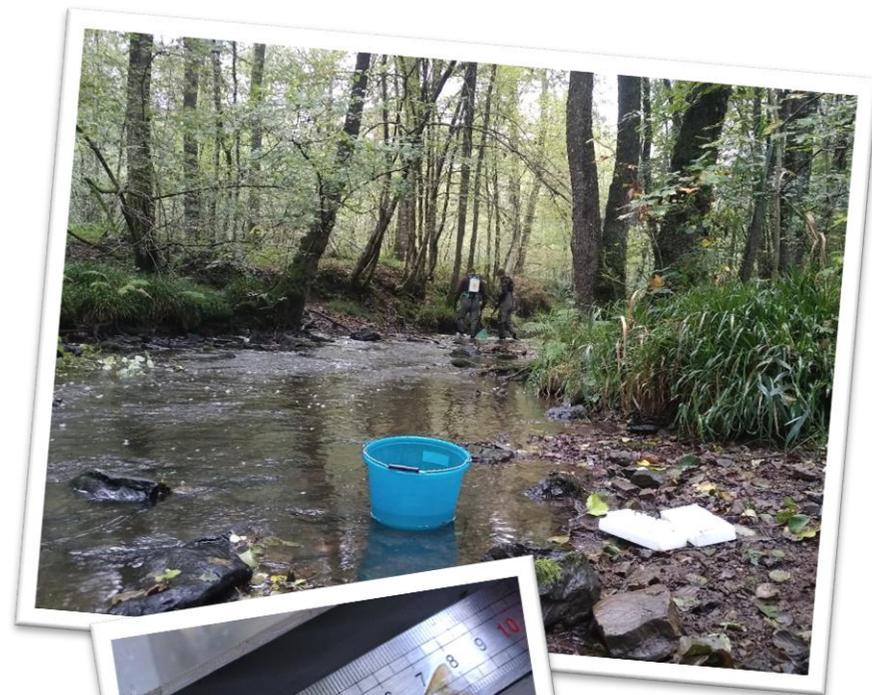
Un suivi de la population de Truite fario de l'Artoise et petits affluents salmonicoles de la forêt domaniale de Saint-Michel est mis en place dans le cadre du programme d'actions pour s'assurer de la conservation de la population. Ce suivi s'articule autour de deux actions : le suivi démographique de la population et le suivi du succès reproducteur.

➔ Les informations importantes du suivi démographique :

Le suivi démographique (inventaire par pêche à l'électricité – 2 passages avec retrait – réalisé en régie) ne montre pas d'évolution majeure de la population de Truite fario malgré des conditions d'étiage très sévères. Cela démontre une fois de plus la résilience de ces cours d'eau fonctionnel.

➔ Les informations importantes du suivi du succès reproducteur :

Suite à l'étude de viabilité de la population de Truite fario initiée en 2017, il a été décidé de ce suivre le succès reproducteur de la population. Cet indicateur, obtenu par reconstitution des fratries après analyses génétiques de prélèvements sur les individus du stade 0+ (juvénile), permet d'évaluer le nombre de reproducteur qui ont contribué au recrutement de la population. Les résultats des prélèvements de l'année 2019 (analysés en 2020) rassurent sur l'avenir de la population. Ils confirment notamment le fort intérêt des affluents pour l'alimentation du bassin versant en juvéniles (bonne qualité des habitats de reproduction). Un échantillonnage a de nouveau été réalisés à l'automne 2020. Les résultats seront diffusés au cours de l'année 2021.



➔ **Les chiffres clés :**
316 Prélèvements génétiques réalisés
4 stations de suivi démographique

Prestataire

Scimabio-Interface

Cout total d'une
année de suivi du
succès reproducteur

8 959, 68 €

80 %

Agence de l'eau Seine-Normandie

10 %

Région Hauts-de-France

10 %

FAPPMA



Relations avec les acteurs liés aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicité par les acteurs liés aux milieux aquatiques : collectivités ou syndicat de rivière, administration, partenaires techniques divers, etc. L'objectif est de s'assurer à chaque fois de la protection des écosystèmes aquatiques et notamment du volet piscicole.

→ Les différentes relations :

- Contact avec les différents syndicats de rivière notamment via des échanges avec l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (Ardon-Ailette, Aisne Navigable axonaise, Oise amont et Vesle notamment).
- Conseil technique auprès de l'Office National des Forêts (projet de suivi piscicole dans le site Natura 2000 situé en forêt de Saint-Gobain)
- Participation à l'élaboration des différents Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) du territoire (Ourcq-Clignon, Aisne-vesle axonaise...)
- Participation à l'observatoire du lac de l'Ailette
- Participation aux différentes séances du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
- Participation au comité consultatif des Réserves Naturelles Nationales
- Participation au Comité Régional de Biodiversité
- Participation au Comité sécheresse et groupe de travail
- Participation aux travaux de l'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie
- Echanges réguliers avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité
- Echanges réguliers avec les bénévoles d'AAPPMA et les adhérents
- Etc.

→ Les chiffres clés :

+ de 15 organismes, services de l'Etat et/ou collectivités ont pu bénéficier de l'expertise technique de la FAPPMA liée à la connaissance des milieux aquatiques et de la faune piscicole



Avis techniques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est amené à être consulté pour donner son avis sur des projets en lien avec les milieux aquatiques, soit par la voie réglementaire (consultation administrative) ou dans le cadre du SAGE Aisne-Vesle-Suippe. Ces avis permettent de rappeler les menaces portant sur les milieux aquatiques et plus particulièrement la faune piscicole, trop souvent négligée comparée à certains autres compartiments biologiques.

Dossier	Avis donné
Centrale hydroélectrique de Fontenoy	Favorable avec réserve
Prélèvement agricole dans l'Ourcq à Bruyère-sur-Fère	Défavorable
Prélèvement agricole dans l'Ourcq à Oulchy-le-Château	Défavorable
Epannage des boues de la STEP de Vailly-sur-Aisne	Défavorable
Exploitation d'un forage à Juvincourt-et-Damary	Défavorable
Création d'un forage à Berry-au-Bac	Défavorable
Création d'un forage à Saint-Souplet à Py	Défavorable
Régularisation de 4 forages à Val de Vesle	Défavorable
DIG pour le programme de restauration et d'entretien de l'Omignon	Favorable avec réserve

➔ Les chiffres clés :

9 avis techniques donnés

2 avis défavorables de la FAPPMA ont été suivis par la DDT de l'Aisne qui s'est opposée à la demande d'exploitation de prélèvements agricoles destinés à l'irrigation sur la rivière Ourcq



➔ Les années 2018, 2019 et 2020 ont battu des records de sécheresse; elles ont donc « naturellement » mais paradoxalement vu le nombre de demande de création de forages, en particulier agricoles, exploser. Or l'exploitation de ces même forages aggrave les problèmes d'assec sur les cours d'eau situés dans l'influence de ces forages... Les demandes de création et d'exploitation de forages devraient être étudiées à l'échelle des masses d'eau souterraines de manière à mettre en place une réelle gestion volumétrique de la ressource en eau et limitées dans le temps afin de pouvoir les remettre en cause en cas d'impact trop important sur la ressource en eau. Enfin, ces autorisations devraient aussi être accompagnés de prescriptions relatives aux pratiques agricoles les plus économes en eau.

Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique accorde une grande importance au suivi des atteintes aux milieux aquatiques. Ainsi, elle profite des informations remontées par les riverains, les pêcheurs ou gestionnaires des territoires ; mais aussi d'observations faites sur le terrain lors de diagnostic pour alerter les services compétents face à la problématique rencontrée.



→ Les informations importantes :

Les agents de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique interviennent à plusieurs niveaux :

- Veille et centralisation des informations remontées,
- Vérification des informations, évaluation des impacts, rédaction d'un rapport de constatation dans certains cas,
- Remontée des informations aux services compétents : police de l'environnement, DDT, gendarmerie, parquets
- Lien avec les riverains
- Suivi des signalements



→ Les chiffres clés :

1 cours d'eau diagnostiqué (relevé des « points noirs » sur le Ruisseau de la Fontaine à Dieu)

51 signalements réalisés auprès de la police de l'environnement : traitements phytosanitaire, rejets polluants, dépôts sauvages, travaux non autorisés

- La présence de nombreux adhérents sur le territoire constitue un maillage important et assure à la Fédération d'être informée quasiment en temps réel des agressions subies par les milieux aquatiques du département
- Divers moyens sont utilisés pour prévenir la Fédération (téléphone, mail, page Facebook de la Fédération...)

Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

En tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, la Fédération se porte régulièrement partie civile afin d'essayer d'obtenir la condamnation des délinquants et surtout, obtenir réparation des préjudices rencontrés. Pour cela, elle a pris la tâche d'une avocate spécialisée en urbanisme et environnement afin de défendre ses dossiers.

Dossier	Auteur des faits	Année des faits	Etat	Dommages perçus
L'Oise à Origny-Sainte-Benoîte	TEREOS	2018	Dossier en cours (reempoissonnements réalisés, travaux de restauration à venir)	Protocole d'accord signé (soumis à un accord de confidentialité)
Le Surmelin à la Ville-sous-Orbais	Exploitation agricole	2018	Dossier en cours (expertise judiciaire bientôt close)	En cours
La Librette à Sommeron	Fromagerie Leduc	2019	Dossier en cours (en instruction)	En cours
Le ru de la Madeleine à Montfaucon	Exploitation agricole	2019	Dossier en cours (encore en enquête)	En cours
L'Ordrimouille à Coincy	Exploitation agricole	2019	Dossier clos (Protocole d'accord signé)	2 241 € dont 1 241 € réinvestis sous forme de reempoissonnement
La Crise à Vauxbuin	Exploitation agricole	2019	Dossier en cours (Protocole d'accord signé)	11 665 € dont 8 403 € dans le cadre du préjudice écologique (empoissonnements réalisés, travaux à venir)
L'Oise à Hirson	Entreprise Anodel ?	2020	Dossier en cours (encore en enquête)	En cours

→ Les chiffres clés :

2 constitutions en tant que partie civile engagée en 2020
2 transactions civiles signées en 2020

→ **La Fédération est la seule structure à engager ce type d'action civile dans le département de l'Aisne !**

→ Les informations importantes :

Le travail du service technique consiste aux constatations de terrain (estimation de l'étendue de la mortalité, photos, relevés nécessaires à l'estimation des dommages...), échanges avec les différents services de l'Etat concernés (OFB, DDT, DDPP, DREAL, parquets...), échanges avec les contrevenants, échanges avec le cabinet d'avocat et ainsi qu'à la rédaction des demandes de dommages et intérêts consécutives aux estimations de dommages.

Pêches de sauvetage

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicitée pour la réalisation de pêches de sauvetage ; ces opérations sont réalisées avec le matériel de pêche à l'électricité combiné au passage d'un filet dans certains cas. La FAPPMA est équipée d'un véhicule pour le transport de poissons si besoin.



→ **Les chiffres clés :**
3 opérations réalisées
560 kg de poissons sauvés

→ **L'acquisition d'informations :**

La réalisation de pêche de sauvetage permet d'acquérir indirectement des informations sur les peuplements piscicoles.

Localisation	Cours d'eau	Etendue	Quantité de poissons
Vaucelles-et-Beffecourt	L'Ardon	750 m	70 kg
Vadencourt	Canal de la Sambre à l'Oise	110 m ²	35 kg
Macquigny	Canal de la Sambre à l'Oise	490 m ²	455 kg







Restauraton



➔ **La « procédure »:**

La maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des actions suivantes sont entièrement assurées par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ainsi, de nombreuses actions sont menées pour le bon accomplissement de chaque projet :

- Elaboration technique des projets
- Relations avec les propriétaires
- Consultation des entreprises
- Montage des dossiers de financement
- Elaboration des dossiers réglementaires
- Suivi des travaux

➔ **Le fait marquant :**

Le contexte sanitaire et les délais d'instruction de nos demandes nous ont poussé à repousser en 2021 une grande partie des travaux planifiés en 2020.



Restauration de l'annexe hydraulique du Rond d'eau à Lesquielles-Saint-Germain

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en partenariat avec l'AAPPMA de Lesquielles-saint-Germain, a travaillé à l'établissement d'une convention de gestion d'un ensemble de prairies humides et d'annexes hydrauliques (d'une surface de près de 5 hectares) identifié lors de l'étude des frayères à brochets du département menée en 2019.



➔ *Les travaux réalisés:*

La fermeture du milieu apparaissait comme principal facteur limitant de l'ancien méandre de l'Oise, notamment en limitant le développement d'une végétation herbacée propice à la reproduction des brochets. Pour cette première année, les travaux ont alors surtout consisté à un ouverture du milieu par traitement de la végétation ligneuse.

D'autres actions à mener sont identifiées : terrassement de berges, mise en défens de certaines zones de sources particulièrement.



★ *Le petit plus :*

Les travaux d'ouverture du milieu ont été réalisés en partenariat avec les techniciens du Syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Oise amont.

Gestion des frayères restaurées

A la suite du diagnostic des frayères du département menée en 2019, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu a lancé un programme de gestion des frayères restaurées dans le département de l'Aisne par les structures associatives de la pêche de loisir ou maître d'ouvrages locaux du département de l'Aisne afin de pérenniser leur fonctionnalité.

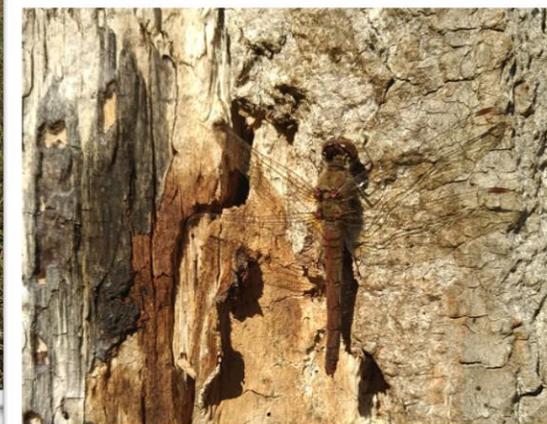
→ Les sites concernés :

Pour l'année 2020, ce travail s'est concentré principalement sur :

- La frayère des Warnelles à Etréaupont (rivière Oise)
- La frayère de Saint-Firmin à La Fère (rivière Oise)
- La frayère Le Port à Vailly-sur-Aisne (rivière Aisne)



→ **Les chiffres clés :**
3 annexes gérées en 2020
Plus de 3, 30 hectares de zones humides concernées



Rétablissement de la continuité écologique de la Selle à Saint-Martin-Rivière

Après sollicitation de l'AAPPMA de Saint-Souplet (59), la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est associée au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Selle pour assurer la maîtrise d'ouvrage, en l'absence d'autres maîtres d'ouvrage potentiels, sur une action de rétablissement de la continuité écologique au droit d'un ouvrage situé à Saint-Martin-Rivière, dans le département de l'Aisne.



Procédure réglementaire

Abandon du droit d'eau puis remise en état

Réalisation technique

Ensemble des travaux

Forêts & Paysages

Plan de financement

109 211, 42 €

70 %

Agence de l'eau Artois

30 %

Région Hauts-de-France

➔ **Les chiffres clés :**

2 mètres de chute (bientôt) supprimés

360 mètres de cours d'eau restaurés

✦ **Le petit plus :**

Le rétablissement de la continuité écologique s'accompagne de mesures agricoles définies avec le propriétaire et l'exploitant concerné : mise en défens, aménagement de point d'abreuvement, création d'un accès.

➔ **Les travaux réalisés :**

Le projet consiste à l'aménagement d'un bras de contournement/ remise en fond de vallée de la rivière Selle avec opération de recharge granulométrique et aménagement de seuil de fond.

La consultation des entreprises par appel d'offres puis le dépôt des dossiers réglementaires et de financement ont été effectués en début d'année pour que les travaux soient réalisés à l'automne 2020. Cependant, le retard administratif (que nous pouvons imputer à la Covid-19) ne nous a pas permis de suivre le planning envisagé et les travaux seront donc menés à l'automne 2021. Affaire à suivre !

Restauration écologique du Petit Gland à Saint-Michel

Le seuil de la Bovette permettait l'alimentation d'un ancien moulin situé à Saint-Michel. Celui-ci n'existe plus et le seuil n'a donc plus d'usage. Le droit d'eau attaché à cet ouvrage a été abrogé mais l'ouvrage demeure et il n'est pas sans impact sur le fonctionnement hydro-écologique du cours d'eau (hauteur de chute d'environ 80 cm, remous de l'ouvrage très long et rupture de la continuité écologique)

➔ *Les travaux :*

L'année 2020 a surtout été consacrée à la définition du projet de restauration :

- Plusieurs rencontres avec le propriétaire concerné afin de présenter le projet et échanger sur ses attentes, obtenir son accord...
- Réalisation de levées topographiques
- Recherches bibliographiques et échanges avec les services de l'état sur la gestion de la Mulette épaisse.
- Etc.

Les travaux, qui démarreront en 2021, consisteront au dérasement total du seuil de la Bovette afin de rétablir une libre continuité écologique et permettre au Petit Gland de retrouver un process hydromorphologique naturel (suppression de l'effet remous). Ces travaux s'accompagneront de travaux de bucheronnage (pour limiter le risque de chute d'arbres penchants) et la mise en défens de zones humides d'intérêt.



✦ *A savoir:*

Les travaux font suite à l'indemnisation de la Fédération au titre d'un préjudice écologique subi lors d'une pollution survenue en 2017 sur le Petit Gland

✦ *Le petit plus :*

La prise de mesures particulières pour la préservation de la Mulette épaisse, une espèce de mollusque protégée, implantée sur le Petit Gland et la contractualisation à venir de mesures agro-environnementales par l'exploitant agricole pour la gestion des zones humides situées sur ces parcelles



Formation - Sensibilisation

Education à l'environnement - Animations scolaires

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose d'un animateur diplômé du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) Moniteur Guide de pêche de loisirs, diplôme indispensable pour l'encadrement de public. Cet animateur a développé tout un panel d'animations d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques qui s'inscrivent totalement dans le cadre des programmes pédagogiques de l'Education Nationale (la FAPPMA dispose de l'agrément Education Nationale depuis 2014). Ainsi, il a développé intégralement le contenu de ces animations (réalisation du contenu et des supports pédagogiques associés).



➔ **Le chiffre clé :**
131 personnes sensibilisées en 2020

➔ **Le fait marquant :**

Le contexte sanitaire a fortement impacté ce volet d'activité de la Fédération

➔ **Les thématiques abordées lors des différentes animations proposées:**

- Le cycle naturel de l'eau
- Les usages de l'eau
- Fresque aquatiques
- Les petites bêtes de l'eau
- Visite d'une frayère à Brochet
- Les poissons d'eau douce
- Fonctionnement de l'écosystème rivière
- Initiation à la pratique de la pêche
- Etc...



➔ **Le partenariat avec Natur'anim :**

NaturAnim' est un réseau d'associations œuvrant au cœur de la nature qui unissent leurs forces pour proposer une offre pédagogique réactive et de qualité permettant aux petits comme aux plus grands de découvrir les richesses naturelles du département. Le réseau Natur'anim regroupe notamment:

- La Maison de la Nature et de l'Oiseau (association pilote du réseau Natur'anim)
- Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRP02),
- Etc...



✦ **Le petit plus :**

Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web :
https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf

Partenariat avec l'EPIDE

Depuis 2018, la Fédération a engagé un nouveau partenariat avec l'EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) de St-Quentin. Ce partenariat consiste à réaliser plusieurs journées d'entretien/aménagement des parcours de pêche sur les étangs fédéraux ou les parcours associatifs. Une animation autour de la pêche et de la découverte des poissons clôture la série d'interventions réalisées avec le centre.



→ *Les thématiques abordées lors des différentes interventions proposées:*

- Ouverture de postes de pêche,
- Entretien de ripisylve,
- Nettoyage de berges,
- Aménagements aux moyens de techniques végétales
- Sorties Pêche
- etc...



→ **Les chiffres clés :**
4 chantiers et/ou sorties organisés en 2020 malgré le contexte sanitaire
32 jeunes en réinsertion sensibilisés/formés en 2020



Partenariats LEGTA de Thiérache

Option « Pêche & Milieux Aquatiques »

Initié en 2012, le partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Thiérache, a abouti à la création d'une option intitulée « Pêche et Milieux Aquatiques » à destination de la Filière « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ». Cette option permet d'obtenir des points supplémentaires pour l'obtention du Baccalauréat technique de la filière (reconnaissance effective par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis la rentrée scolaire 2016/17). A ce titre, un programme annuel a été érigé et ventilé sur les deux années de formation (première et terminale). Il comporte des enseignements généraux mais également des enseignements pratiques.



➔ **Les chiffres clés :**
Seulement 4 chantiers et/ou sorties organisés en 2020 et de nombreux cours annulés du fait du contexte sanitaire
16 élèves formés en 2020

➔ **Les thématiques abordées lors des différentes interventions proposées:**

- Fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Organisation de la pêche et réglementation (formation au module 3 garderie),
- Evaluation de la qualité des milieux aquatiques,
- Mise en œuvre d'aménagements aux moyens de techniques végétales,
- Mise en œuvre d'un IBG-DCE,
- Mise en œuvre d'un inventaire piscicole
- Initiations à différentes techniques de pêche etc...

Opération Hauts-de-France Propres

Impulsée par le Conseil régional Hauts-de-France et les Fédérations de chasse et de pêche, l'opération « Hauts-de-France Propres » s'est fixée comme ambition de mobiliser le plus grand nombre pour ramasser et trier un maximum de déchets se trouvant dans la nature, que ce soit en pleine campagne aux bords des cours d'eau, mais aussi en agglomération.

En 2020, malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire, l'opération s'est déroulée du 6 au 8 Mars, le Vendredi 6 étant principalement dédié aux opérations de ramassage organisées avec les scolaires.



Hauts-de-France
PROPRES
#hdfpropres
Ensemble,
nettoyons notre région !



Région
Hauts-de-France

→ Les chiffres clés :

Pour la région des Hauts-de-France:

- 1 229 points de ramassage organisés
- 49 000 participants recensés
- 5 263 m³ déchets ramassés
- 189 établissements scolaires mobilisés

Pour le département de l'Aisne:

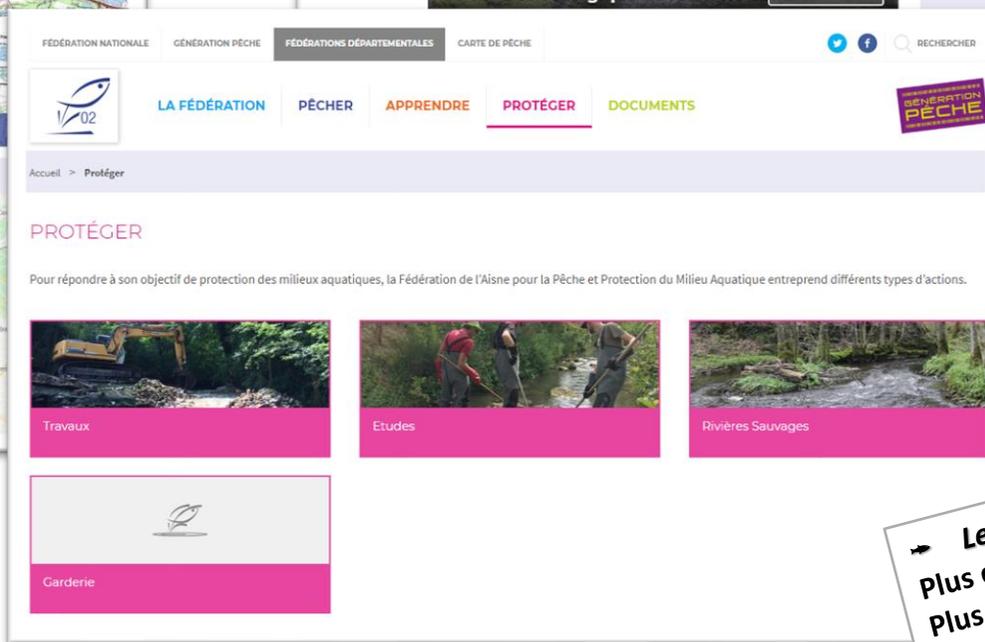
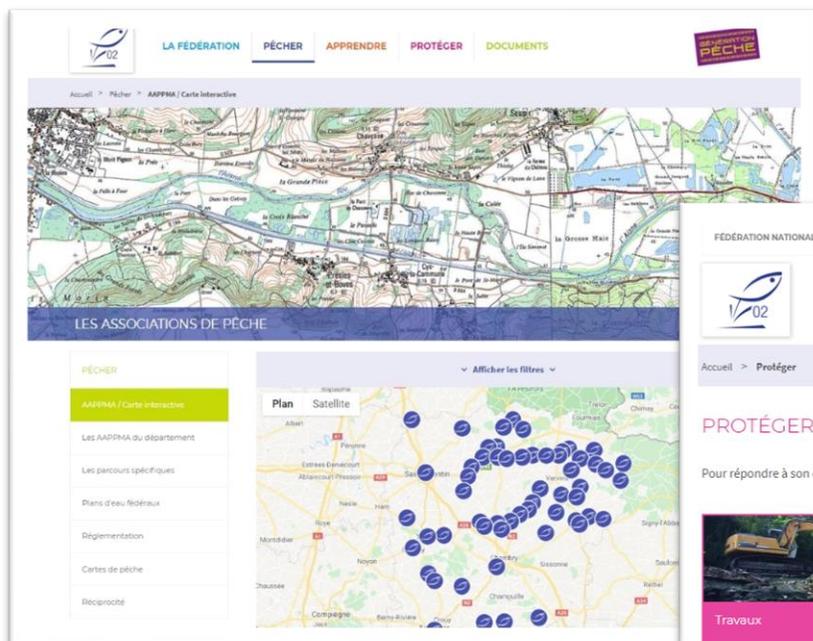
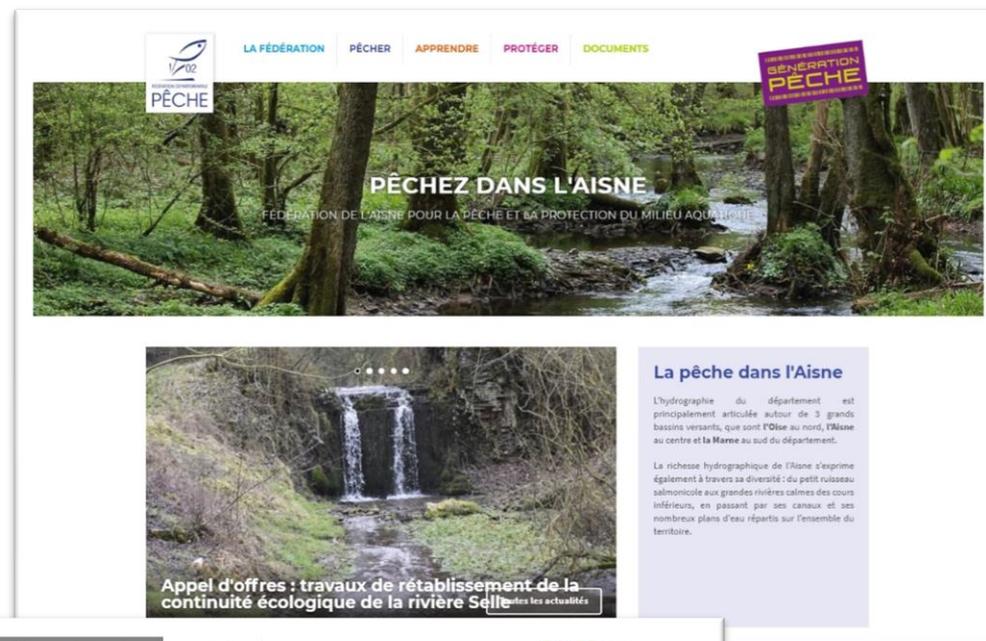
- 228 points de ramassage organisés
- 9 855 participants recensés (dont 3 174 scolaires)
- 837 m³ de déchets ramassés
- 9 AAPPMA de l'Aisne ont participé

Gestion du site web

Le site web de la Fédération (peche02.fr) a été mis en ligne fin Juin 2019.

Ce site a pour objet d'apporter aux pêcheurs l'ensemble des renseignements :

- Sur la pêche dans le département de l'Aisne (réglementation, parcours, cartes de pêche...)
- Sur les activités de la Fédération (organisation de manifestations, réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques, suivi biologiques...)



★ *Le petit plus :*

Suivez l'actualité de la Fédération au lien suivant :

<https://peche02.fr>

➔ **Les chiffres 2020 :**
Plus de 40 000 sessions
Plus de 27 000 utilisateurs différents
Plus de 95 000 pages vues

Gestion de la page Facebook

L'équipe assure la gestion de la page Facebook. Cette dernière est devenue un outil de communication incontournable puisqu'elle permet de toucher rapidement un large public.

➔ *Le partage d'informations :*

La page permet de diffuser rapidement des informations sur les actualités de la FAPPMA : travaux en cours, résultats d'études, annonces de manifestations., etc. à un public varié qui n'hésite pas à interagir et partager les publications dans leur réseau.

➔ *Le remontée d'informations de la part des abonnés :*

La page permet aussi d'échanger directement avec les abonnés. Avec par exemple, avec des alertes récurrentes en cas de pollution constatée. Cette remontée d'informations rapide permet d'alerter rapidement la police de l'environnement, du temps de gagné pour un constat du problème !



Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
26 septembre 2020 · 🌐

[Assemblée générale] 🗳️

Avec une organisation inédite en raison des conditions sanitaires, l'assemblée générale de la fédération vient d'être lancée !

L'accent va être mis sur l'organisation des réélections des mandats des associations prévue en fin d'année !



Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
11 décembre 2020 · 🌐

➔ La suppression du seuil de la pisciculture d'Essises mise en avant dans la campagne de communication « ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS VOUS ? » lancée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

👤 Martin Duntze, notre directeur, témoigne sur cette action de rétablissement de la continuité écologique, portée en 2016 par la fédération.

EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
#ilsontfaitpourquoiipasvous

Suppression du seuil de la pisciculture d'Essises
Aisne (02)

YOUTUBE.COM
11-Suppression du seuil de la pisciculture d'Essises
Restaurer la continuité écologique sur le Dolloir en effaçant le seuil de...

1 830 Personnes touchées 123 Interactions [Booster la publication](#)

👍❤️👍 22

➔ **Les chiffres clés :**
4 497 Abonnés (+1 270 en 2020)

★ *Le petit plus :*

Suivez l'actualité de la page au lien suivant :

<https://www.facebook.com/peche02/>





Développement du loisir pêche

Mise en place du SDDLDP

En Juin 2010 la Fédération Nationale de la Pêche en France a élaboré un Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP), il donne les grandes orientations pour le développement de la pêche de loisir en France. En 2018, FAPPMA a décidé de décliner la démarche au niveau départemental avec la rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP). L'objectif est de donner une grande visibilité à l'activité pêche et de répondre aux attentes des pêcheurs.



★ La démarche en quelques mots :

La réalisation du SDDLDP se déroule en plusieurs phases:

- La phase État des lieux: elle consiste à faire un bilan sur tous les thèmes liés à la pêche de loisir, mais aussi les caractéristiques du département en termes d'évolution de la population, de tourisme, de la climatologie...
- La phase Diagnostic: c'est l'évaluation du potentiel de développement du loisir pêche dans le département.
- La phase Programme d'actions: elle consiste à planifier et mettre en place les actions favorables au développement de la pêche associative issues de la réflexion de la phase diagnostique

Plusieurs outils sont mis en place lors de ces phases et notamment des questionnaire à l'attention des pêcheurs et des AAPPMA qui nous ont permis de mieux connaître les profils type de pêcheurs que l'on rencontre dans notre département mais aussi de répondre plus facilement à leurs attentes.

2018 :
Lancement de
l'étude



2019 :
Diagnostic et
rédaction du
programme
d'actions



2020 :
Validation, mise en
forme et parution
du document

➔ Les chiffres clés :

90 fiches Actions identifiées

2020 – 2024 : période de mise en œuvre des actions

20 000 € : Participation de la FNPF pour la rédaction du SDDLDP

★ Le petit plus :

Téléchargez le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche du département de l'Aisne au lien suivant:

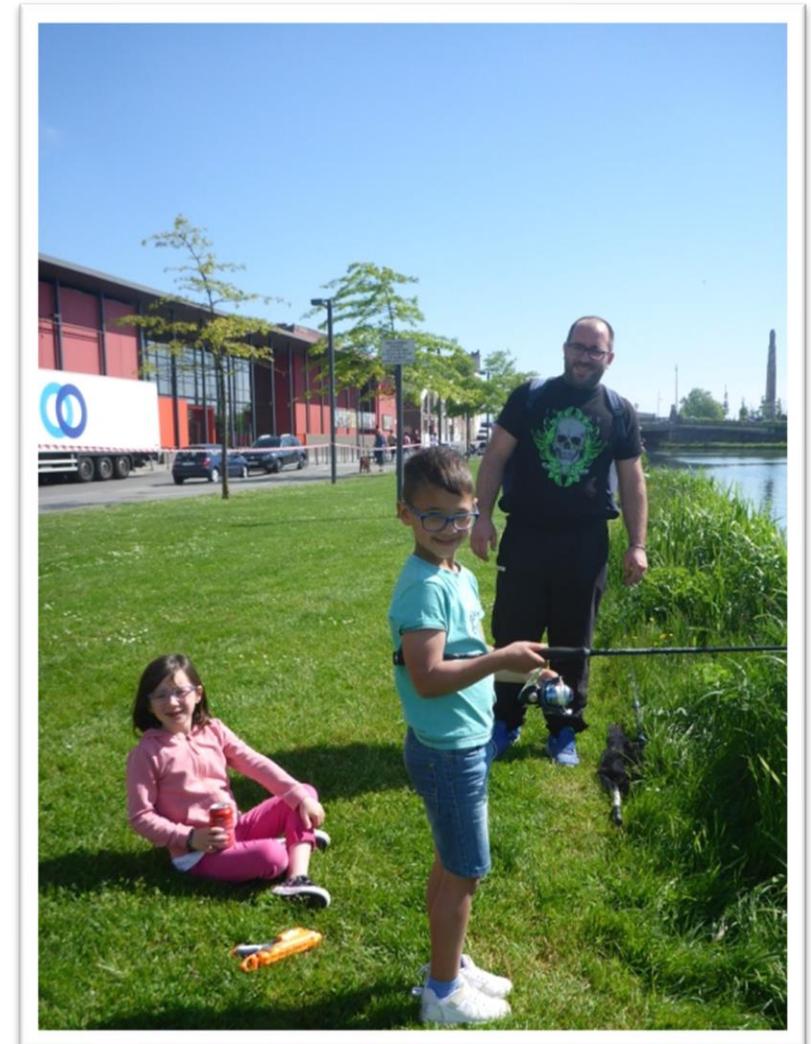
<https://www.peche02.fr/3573-documents.htm>

Animations « Pêche »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique intervient auprès de différents publics afin de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par la pratique de la pêche.

➔ Les projets concernés :

Option « Pêche & Milieux Aquatiques » avec le LEGTA de Vervins
Partenariat annuel avec l'EPIDE de Saint-Quentin
Interventions ponctuelles avec la PJJ de Saint-Quentin
Interventions ponctuelles auprès des ALSH départementaux
Soutien aux 7 Ateliers Pêche Nature



➔ Les chiffres clés

20 personnes sensibilisées grâce à la pratique de la pêche lors d'animations dédiées
8 enfants issus des Ateliers Pêche Nature
80 personnes sensibilisées lors de manifestations halieutiques Grand Public
1 centres de loisirs accueillis
3 interventions auprès de publics spécialisés (PJJ, CEF, EPIDE)

✦ Le petit plus :

Plus d'infos sur nos animations « pêche » :

<https://www.peche02.fr/3840-animations-peche.htm>

Hébergement Labellisé « Pêche »



La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, l'AAPPMA "Le Gardon" de Presles-et-Boves, le Camping "Domaine de la Nature" et la Fédération Nationale pour la Pêche en France, a procédé ce lundi 28 septembre 2020 à la labellisation du premier Hébergement Pêche départemental.

Le camping du "Domaine de la Nature" de Presles-et-Boves, représenté par Christelle et Guillaume LEFEVRE, remplissait toutes les conditions pour obtenir la labellisation de leur établissement, tant en terme d'accueil et de services que d'accessibilité à la pratique de la pêche. Différents services sont ainsi proposés :

- Délivrance de la carte de pêche
- Documentation spécifique à la pêche dans le département de l'Aisne
- Location de float-tube
- Vente de petits matériels et appâts
- Proximité des sites de pêche, sur la rivière Aisne ou le canal latéral à l'Aisne, avec rampes de mise à l'eau à quelques centaines de mètres du camping
- Hébergement "pensé" pour le pêcheur (stockage sécurisé du matériel, point d'eau extérieur pour le rinçage du matériel et des équipements, présence d'un réfrigérateur dédié aux appâts, mise à disposition d'un bac à vifs... etc).

La Fédération remercie l'ensemble des partenaires ayant permis cette première labellisation et souhaite toute la réussite possible au Domaine de la Nature pour favoriser et développer le tourisme pêche dans la Vallée de l'Aisne, et au-delà!

➔ **Le petit plus:**

La labellisation de cet hébergement lui permettra de bénéficier d'une communication nationale via le site <http://generationpeche.fr>



Accompagnement des Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA et constituant à cet égard un lien d'échange intergénérationnel. Ils ont pour mission de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par le biais d'une pratique raisonnée de la pêche. L'objectif est de permettre aux jeunes pêcheurs de pratiquer la pêche en ayant un comportement fondé sur le respect des poissons, la conscience du caractère fragile des écosystèmes aquatiques, le respect de soi-même et d'autrui...etc



« Les Pêcheurs St-Quentinois »
à SAINT-QUENTIN
M. GALOPE : 03.23.62.29.50

« Les Pêcheurs de Soissons »
à SOISSONS
M. RABIER : 03.23.59.10.03

« Le Gardon »
à PRESLES-ET-BOVES
M. DISANT : 03.23.54.76.29

« La Roche Bohainoise »
à BOHAIN
M. FALENTIN : 03.23.09.48.25

« Les Vallées du GATO »
à Etréaupont
M. CHENU : 06.34.32.50.86

« Les Marais Communaux »
à PIERREPONT
Mme ROGER : 03.23.22.05.85

« Les Amis de la Gaule »
à CHATEAU-THIERRY
M. MAUGET : 03.23.70.90.65

➔ **Remerciements:**
Un grand merci à Thierry et Samuel qui viennent partager leur savoir lors des sorties « pêche des canassiers en float-tube » !

➔ **Les chiffres clés :**
7 APN répartis sur le département de l'Aisne
1 sorties dédiées lors de l'exercice 2020
8 enfants sensibilisés par la Fédération

Organisation de concours

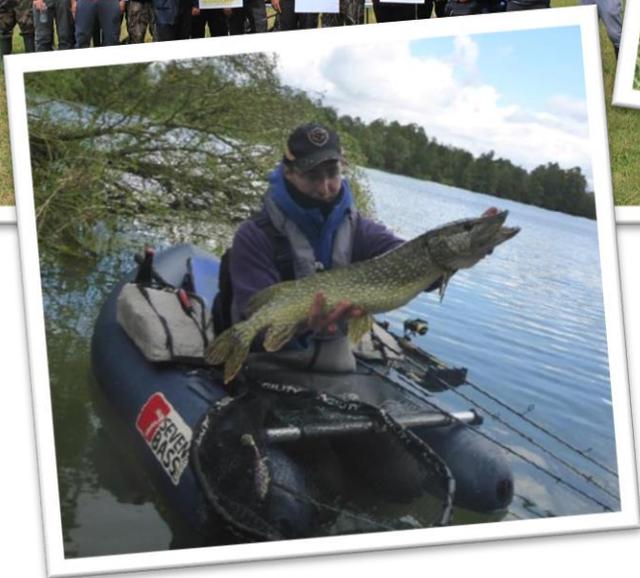
La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise plusieurs manifestations halieutiques. Tous les ans, deux concours de pêche au carnassiers (« Pike'n'Float ») ainsi que le concours fédéral de pêche au coup sont organisés. Ces manifestations sont maintenant bien ancrées dans les mœurs et rencontrent toujours en franc succès.

La crise sanitaire a fortement impacté l'organisation de manifestations halieutiques, une seule ayant pu être maintenue en 2020,



➔ *Ces rendez-vous en quelques mots :*

Samedi 17 octobre 2020 : Pike'n'Float aux plans d'eau fédéraux du Canivet à Pommiers rassemblant 41 pêcheurs (20 en float-tube et 21 du bord) venus du département et des départements limitrophes



➔ **Le chiffre clé :**
1 « seul » concours organisé du fait du contexte sanitaire

➔ **Remerciements:**

Un grand merci à tous les bénévoles qui, par leur investissement, ont rendu possible l'organisation de cette manifestation : Brigade Prévention Pêche de Soissons, Gardes Pêche Particuliers, commissaires bénévoles...

Ainsi qu'à nos partenaires pour leurs dotations: Décathlon, La Pêche et les Poissons...

Entretien des plans d'eau fédéraux

La FAPPMA est propriétaire et/ou gère 5 plans d'eau fédéraux. Tous les travaux d'entretien de ces plans d'eau sont réalisés en régie par le service technique de la FAPPMA.

➔ **Les informations importantes :**

En plus de l'entretien classique des plans d'eau (fauche régulière, entretien des postes), un important chantier d'abattage des boisements situés le long de la route départementale au droit du plan d'eau des Caurois a du être mené afin de limiter le risque de chutes de branches sur la voirie. En effet, de nombreux arbres constituant cette haie étaient malades ou dépérissant.



➔ **Le chiffre clé :**

800 mètres de haie ont été traités en bordure de la RD429 longeant le plan d'eau des Caurois pour un montant de près de 24 000 €

Aménagement de parcours sur la Marne

L'AAPPMA de Charly-sur-Marne a sollicité la Fédération pour un appui humain et logistique pour un chantier d'amélioration de l'accessibilité aux zones de pêche sur son parcours.

➔ *Le fait:*

Sur une zone fréquentée par les pêcheurs dans le passé, un cheminement le long de la Marne a pu être rouvert et quelques postes de pêche créés.

Cette opération a permis de déployer le broyeur de branches acquis par la fédération. Celui-ci a notamment vocation à être mobilisé auprès d'AAPPMA menant des actions d'aménagements des parcours ou d'entretien de ripisylve.



➔ *Les chiffres clés :*
10 personnes mobilisées
~ 200 mètres aménagés

★ *Le petit plus :*

Pour vous rendre sur le secteur aménagé :

<https://maps.app.goo.gl/s6ecnkGBPi5cCp1g9>

Aménagement de rampe de mise à l'eau

Une rampe de mise à l'eau pour les bateaux a été aménagée à Condé-sur-Suippe au niveau de la confluence de la rivière Suippe et de la rivière Aisne. Une zone de stationnement a également été créée.

Cet aménagement s'inscrit dans un objectif d'amélioration de l'accès aux cours d'eau prévu par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche mais a également été rendu nécessaire par l'étude comportementale du Brochet sur la rivière Aisne où il est nécessaire de mettre à l'eau des embarcations pour assurer le suivi dans de bonnes conditions.

Procédure réglementaire

Régime de déclaration

Réalisation technique

CGCR

Cout total des travaux

18 958, 48€

50 %

FNPF

30 %

FAPPMA

20 %

AAPPMA « Vallée de l'Aisne » de Pontavert

★ **Le petit plus :**

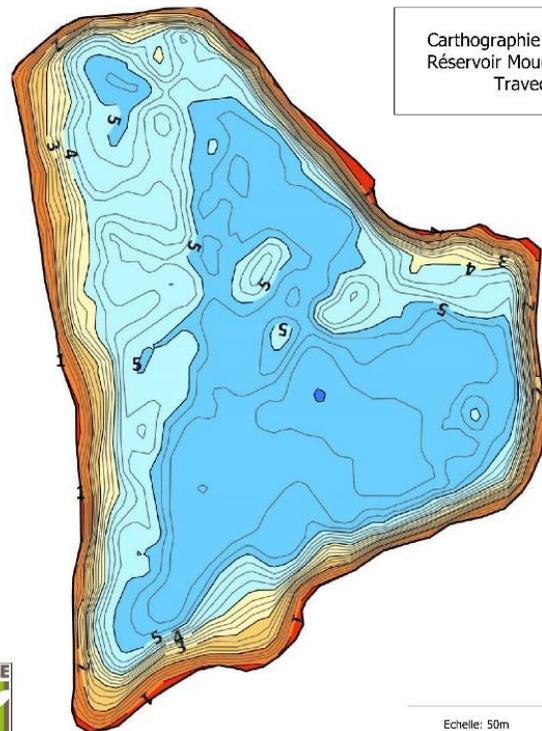
L'implication de la commune de Condé-sur-Suippe qui assurera l'entretien des abords de la rampe.



Création de réservoirs fédéraux « Mouche » & « Leurre »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a établi une convention avec la Municipalité de Travecy et l'Association Travecy Pêche Nature validant la création d'un réservoir dédié à la pêche des salmonidés à la mouche et d'un second réservoir dédié à la pêche des salmonidés aux leurres.

L'inauguration a eu lieu au mois d'Octobre 2020, après réalisation de divers aménagements : réfection de chemin, création de parking, entretien rivulaire, création de panneaux...etc. A court terme, la FAPPMA labellisera ce parcours selon les critères établis par la FNPF. Ces parcours sont accessibles après acquittement d'une « cotisation » à la journée ou à la demi-journée. Ces cotisations ont pour but de subvenir aux charges inhérentes à la mise en place de ce produit pêche, en grande majorité les empoisonnements réguliers, mais aussi la garderie, l'entretien...

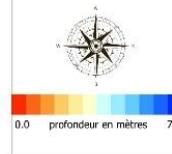


Cartographie Bathymétrique
Réservoir Mouche de Travecy
Travecy (02)

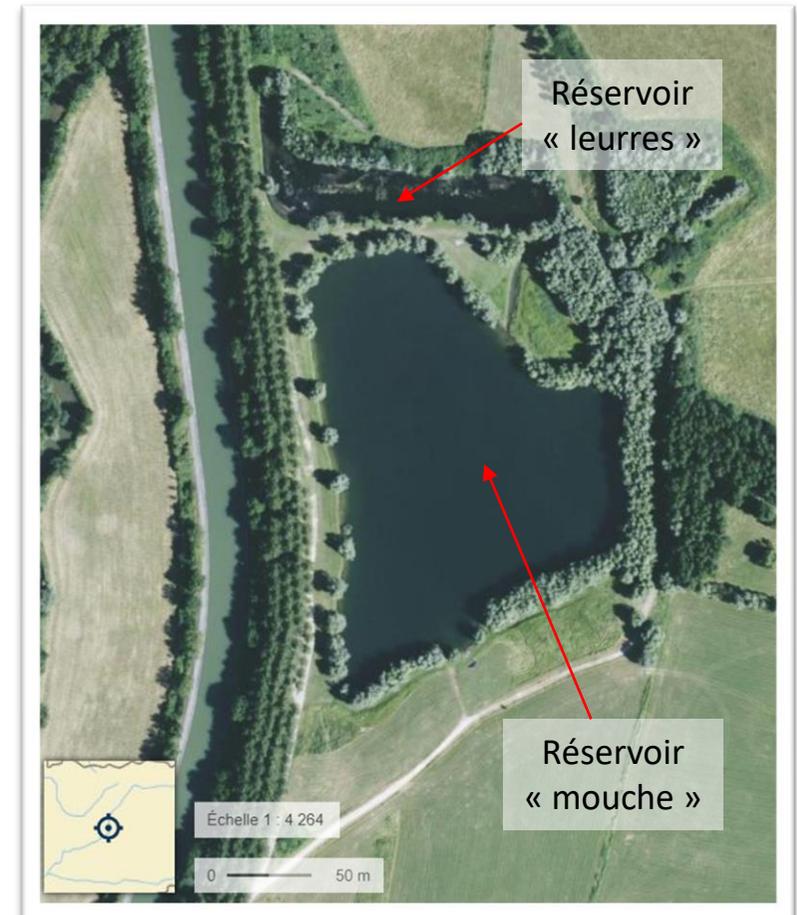


Propriétés du plan d'eau:
Superficie: 3.25 Ha
Périmètre: 770 m
Profondeur moyenne: 4.4m
Profondeur maximale: 6.1m
Volume: 142 109 m³

Source: A2H
Réalisation: Libellule
Année: 2019



Echelle: 50m



Réservoir
« leurres »

Réservoir
« mouche »

Échelle 1 : 4 264

0 50 m

➔ Informations :

Retrouvez toutes les informations relatives à ces réservoirs (règlements, réservation...) au lien suivant: https://www.reservoirs-travecy.com/php_s/index.php

Gestion de la vente des cartes de pêche

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les cartes de pêche de la FAPPMA sont délivrées via l'interface www.cartedepeche.fr.
Il s'agit d'un outil d'adhésion en ligne, où chaque pêcheur peut, de manière autonome et directe, ou par l'intermédiaire du réseau de dépositaires agréés par la FAPPMA, prendre tout type de carte de pêche et/ou d'option dans l'AAPPMA de son choix. Ainsi, la FAPPMA gère un réseau de près de 70 dépositaires, soit directement au sein du bureau d'une AAPPMA, soit auprès d'un prestataire externe (Détaillant d'articles de pêche, café, Mairie...etc).



En parallèle, une interface est dédiée à la FAPPMA ainsi qu'aux AAPPMA adhérentes, afin de visualiser et gérer les informations « adhérents » de l'AAPPMA (gestion des adhérents, des actualités, outils de gestion comptable, mailing adhérent...etc.).

➔ Attention particulière :

Nous profitons de ce rapport pour remercier l'ensemble des dépositaires de cartes de pêche qui permettent la délivrance des cartes de pêche de l'ensemble des AAPPMA du département.



➔ Les chiffres clés :

25 dépositaires AAPPMA
43 dépositaires externes
+ de 15 000 cartes de pêche distribuées

Menu | Aller au contenu

cartedepeche.fr
Le site officiel d'adhésion aux AAPPMA - Associations de pêche en France

S'identifier
Panier 0

🏠 Liste des cartes Informations pratiques Recherche géographique Qui sommes-nous ? Aide / FAQ 🔍

Nos cartes de pêche

Cartes annuelles

- 🐟 Carte Personne majeure ou Interfédérale
- 🐟 Carte Découverte Femme
- 🐟 Carte Personne mineure
- 🐟 Carte Découverte -12 ans

Cartes saisonnières

- 📅 Carte Hebdomadaire
- 📅 Carte Journalière

👉 Pourquoi une carte de pêche ?



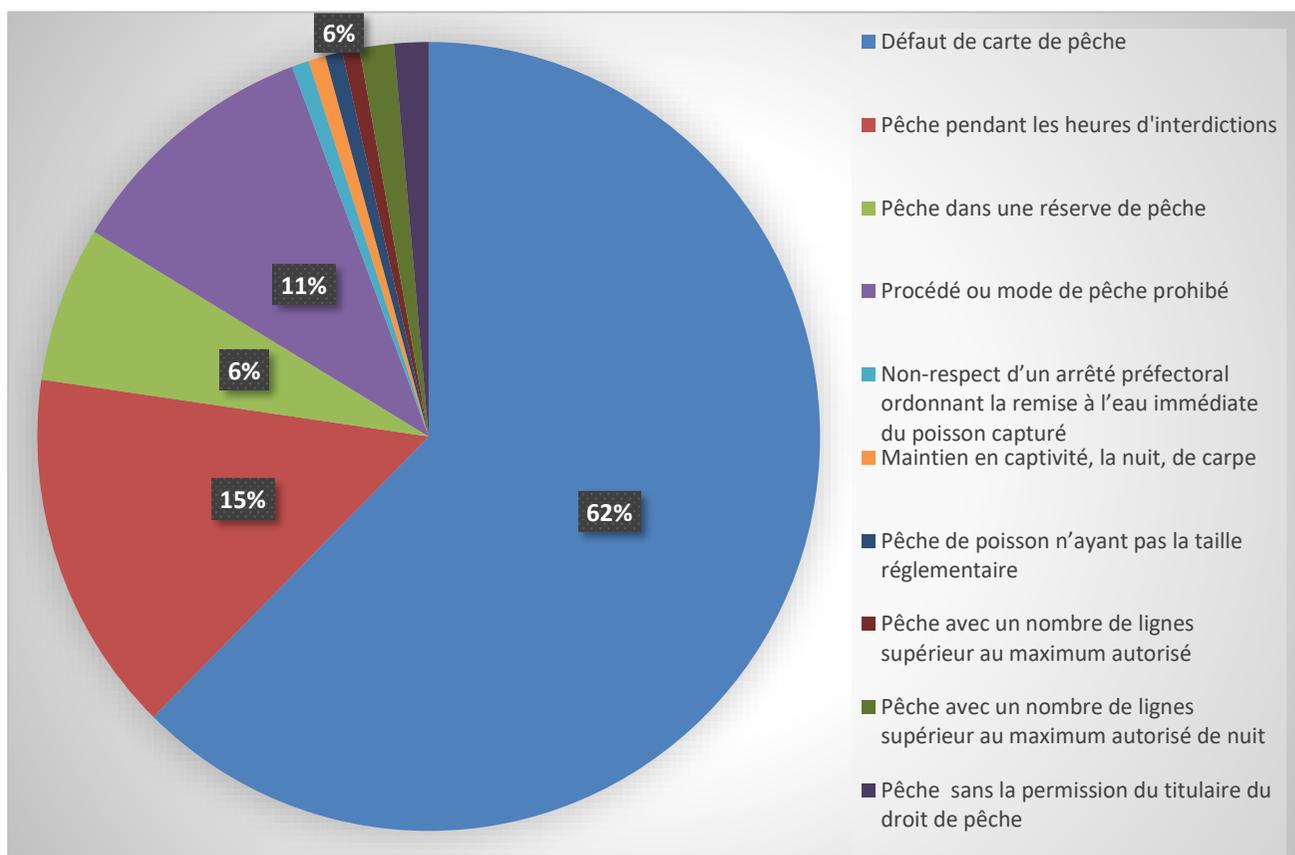


Divers

Police de la pêche

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc:

- la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers
- le montage et le suivi des dossiers d'assermentation
- la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets
- les missions de garderie
- le lien avec d'autres structures en charge de police de la pêche (OFB, Gendarmerie...)
- etc...



✦ Le petit plus :

Téléchargez les résultats complets et analysés sur notre site web :

<https://www.peche02.fr/4135-bilan-garderie-2020.htm>



➔ Les chiffres clés :

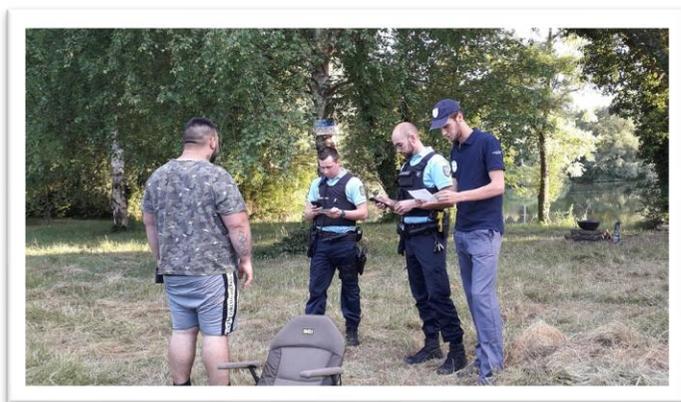
141 infractions relevées pour 123 personnes verbalisées
+ 5% d'infractions relevées par rapport à 2019
58 Gardes pêche particuliers (GPP) assermentés
5 GPP en cours d'assermentation



Police de la pêche

Travail en commun avec les autres structures :

- 3 tournées de contrôle communes entre les agents de la fédération et les agents de l'OFB*
- 1 tournée de contrôle commune avec la gendarmerie nationale (brigade de Vic-sur-Aisne)
- Tournées de contrôle organisées pour des problématiques particulières (période sensible des vendanges, dégradations régulière, etc.) :
 - 9 personnes verbalisées lors de ces tournées communes :
 - 7 pêches sans carte
 - 2 pêches pendant les heures d'interdictions



★ Le saviez-vous ?

* OFB : Office Français de la Biodiversité, la « nouvelle » police de l'environnement, est née au 01/01/2020 de la fusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage avec l'Agence Française pour la Biodiversité

Panneautage des réserves de pêche

Courant 2020, un important travail de panneautage des réserves inscrites dans l'arrêté préfectoral instituant des réserves de pêche a été réalisé dans le but d'informer les pêcheurs.



★ Le saviez-vous ?

Avis aux personnes qui croient bon de faire disparaître les panneaux... Il ne sert à rien de les détériorer, la verbalisation reste possible en cas d'absence de panneaux (c'est l'arrêté préfectoral qui fait foi).

Retrouvez l'ensemble des réserves de pêche du département au lien suivant: <https://www.peche02.fr/3567-reglementation.htm>



Pisciculture

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche du Milieu Aquatique assure la gestion de plans d'eau à des fins de piscicultures extensives. Les produits de cette activité permettent de soutenir les stocks en place dans les plans d'eau fédéraux du département.

Espèce	Quantité
Brochet géniteur	296 kg
Brochet 1 été	630 individus
Carpe	752 kg
Cyprinidés (Gardon, Rotengle, Ide, ...) et Perche commune	1145 kg
Tanche	325 kg

Nos deux plans d'eau de pisciculture sont actuellement en assec en vue d'une qualification sanitaire (qualification indemne de NHI/SHV). L'ensemble des poissons ont donc été remis dans nos plans d'eau fédéraux.



Plan d'eau	Espèces - Quantités
Caurois	Poissons blancs - Perche commune : 295 kg Brochet 1 été : 5kg Brochet géniteur : 33kg pour 16 individus Carpes : 30kg pour 6 individus Tanches : 15 kg
Canivet	Poissons blancs - Perche commune : 345 kg Brochet 1 été : 7 kg Brochet Géniteur : 140 kg pour 59 individus Carpes : 242 kg pour 59 individus Tanches : 35 kg
La Frette	Poissons blancs - Perche commune : 210 kg Brochet 1 été : 5 kg Brochet géniteur : 105kg pour 35 individus Carpes : 100 kg pour 25 individus Tanches : 75 kg
Artemps	Poissons blancs - Perche commune : 150 kg Brochet 1 été : 57 kg pour 430 individus environ Brochet géniteurs : 18 kg pour 7 individus Carpes : 300kg pour 60 individus Tanches : 200kg

Cormorans

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est en charge, pour le compte de l'Etat, d'organiser la campagne de régulation des Grands cormorans sur les eaux libres du département de l'Aisne.



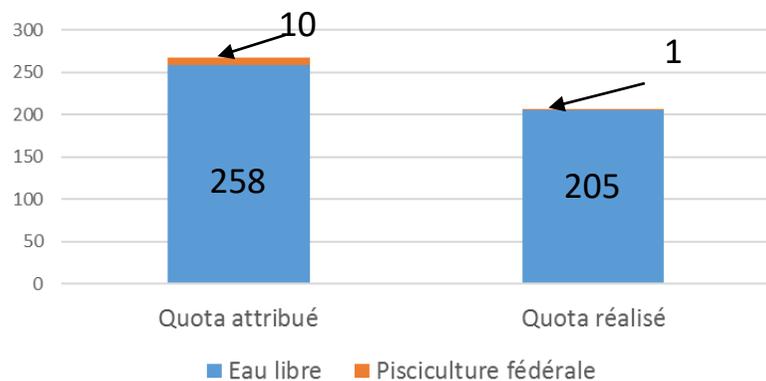
➔ Les informations importantes :

Avant parution de l'arrêté préfectoral instituant un quota départemental de tirs des Grands cormorans dans le département de l'Aisne, la FAPPMA recueille les demandes d'autorisation de tirs de la part des tireurs volontaires (huttiers et non huttiers) puis effectue la répartition géographique du quota départemental entre les différents tireurs de manière à exercer « une pression » sur cette espèce sur tous les bassins versants du département.

Après parution de l'arrêté préfectoral, la FAPPMA suit en temps réel la réalisation des tirs et recueille l'ensemble des comptes-rendus de tir réalisés qui doivent être renvoyés sous 48 heures. En fin de campagne, la FAPPMA fait la synthèse de toutes les données et adresse au préfet avant le 31 mars de chaque année un compte-rendu de la campagne de tir des Grands cormorans.



Résultats de la campagne de tir
du 21 août 2020 au 28 février 2021



➔ Rappel:

Le Grand cormoran (Phalacrocorax carbo) est une espèce protégée par la Directive Oiseaux et qui est inscrite à l'Annexe III de la Convention de Berne. Sa régulation est donc très réglementée (via un arrêté ministériel décliné localement en arrêtés préfectoraux dans chaque département). L'autorisation de tirer les cormorans est donc une dérogation pour protéger les espèces piscicoles protégées et peuplement nos cours d'eau (brochet, truite, vandoise...). Les tirs ne peuvent être effectués qu'à moins de 100 mètres d'une eau libre,



Perspectives 2021

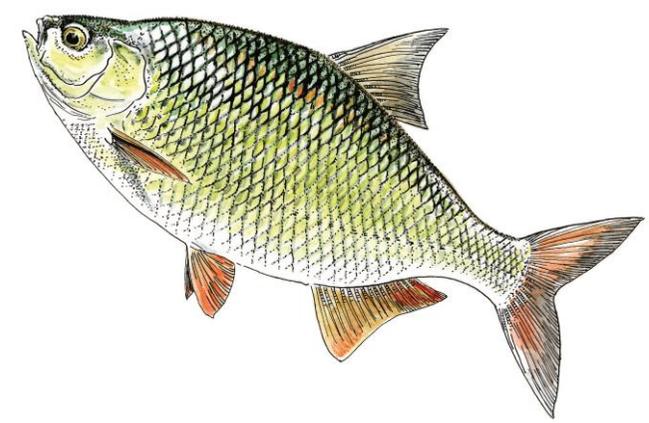
Connaissance



Poursuite de l'étude comportementale sur la rivière Aisne pour l'espèce Brochet, en partenariat avec l'Union de Bassin-Seine-Normandie



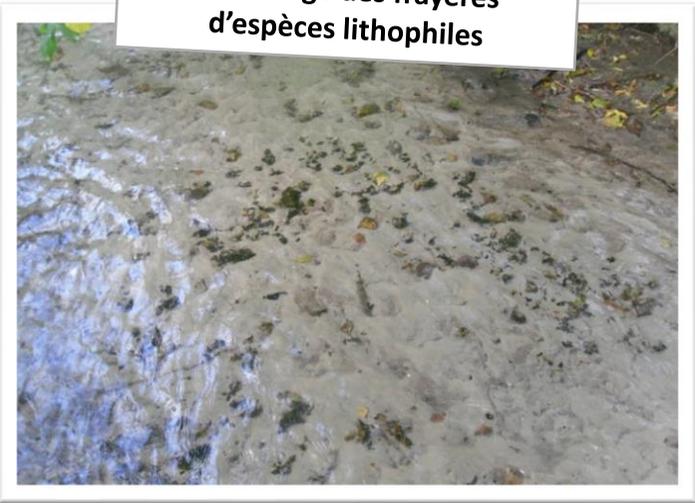
Poursuite du réseau de suivi thermique



Poursuite du réseau de suivi par pêche à l'électricité, notamment par des opérations sur les affluents de l'Aisne



Suivi des frayères à brochets



Mise en place d'un suivi du colmatage des frayères d'espèces lithophiles



Conservation - Protection



Poursuite du suivi des atteintes aux milieux aquatiques



Ouverture à la pêche du site de la Vatroie et mise en place du plan de gestion



Réalisation des pêches de sauvetage



Poursuite du programme d'actions « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise



Accompagnement des maitres d'ouvrages et relations avec les partenaires techniques

Restauration



Rétablissement de la continuité écologique de la rivière Selle à Saint-Martin-Rivière



Entretien de frayères à brochet sur la rivière Aisne



Restauration écologique du Petit Gland à Saint-Michel

Travaux de restauration de l'Oise dans le cadre de la réparation du préjudice écologique subi lors de la pollution de l'Oise de 2018 en provenance de l'usine TEREOS d'Origny-Sainte-Benoîte



Formation - Sensibilisation



Poursuite des animations
auprès des scolaires et de
loisirs



Accompagnement des AAPPMA



Poursuite du partenariat
Hauts de France Propres



Poursuite des partenariats :
LEGTA, EPIDE...

Développement du Loisir Pêche



Mise en œuvre des actions du SDDL

Chartre de Développement du Loisir Pêche de l'Aisne

Objectifs

Satisfaire les pêcheurs actuels	Attirer de nouveaux publics	Moderniser la pêche de loisir
---------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Enjeu Valoriser le potentiel halieutique

Sous-enjeu Communiquer sur les potentialités halieutiques du département via des vidéos

Fiche n°20

Action : Créer différentes vidéos promotionnelles

Château-Thierry	Compiègne	Forest	Marle	Reims	Soissons	Verdun
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Contexte

Après avoir valorisé l'attractivité du territoire à travers le loisir pêche, la Fédération entend appuyer sur la création de supports audiovisuels. Bénéficiant d'un patrimoine riche et varié, au de nombreux espèces typiques des eaux de 1^{er} et 2nd catégorie piscicole peuvent être captivées par diverses techniques de pêche. La Fédération souhaite valoriser les atouts de son territoire via des vidéos.

Définition de l'action

Créer plusieurs petites vidéos présentant chacune des aspects différents. Diverses thématiques sont identifiées : valoriser le potentiel halieutique du département de l'Aisne ; espèces de poissons présentes sur le territoire ; aménagements réalisés par la Fédération (aménagement aux moyens de techniques végétales, création de frayères, gestion de la continuité écologique, etc.) ; création de parcours de pêche et des techniques praticables dans le département.

Détail des opérations

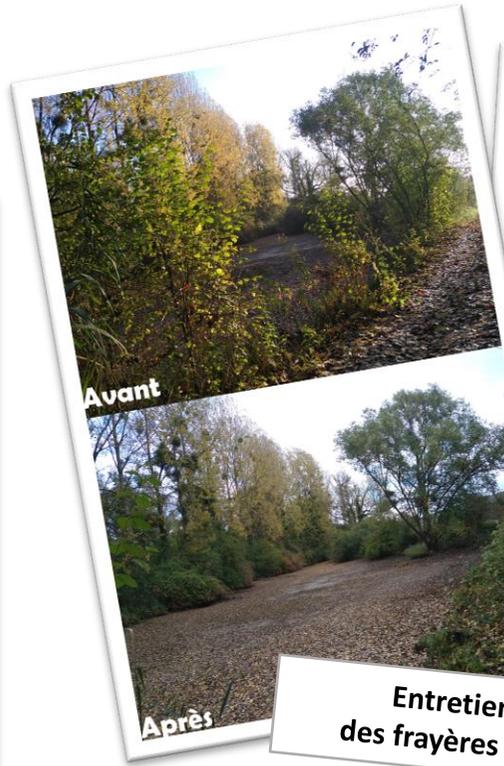
Détail des opérations	Durée de travail estimée	Coût TTC
1 jour de tournage	2 jours	600 €
10 vidéos de tournage / demande de devis	1 mois	300 €
10 vidéos de tournage / demande de devis	12 jours	3 600 €
2 vidéos de tournage / demande de devis	2 jours	600 €
Total	17 jours	4 500 €



Développement des Hébergements Labellisés « Pêche »

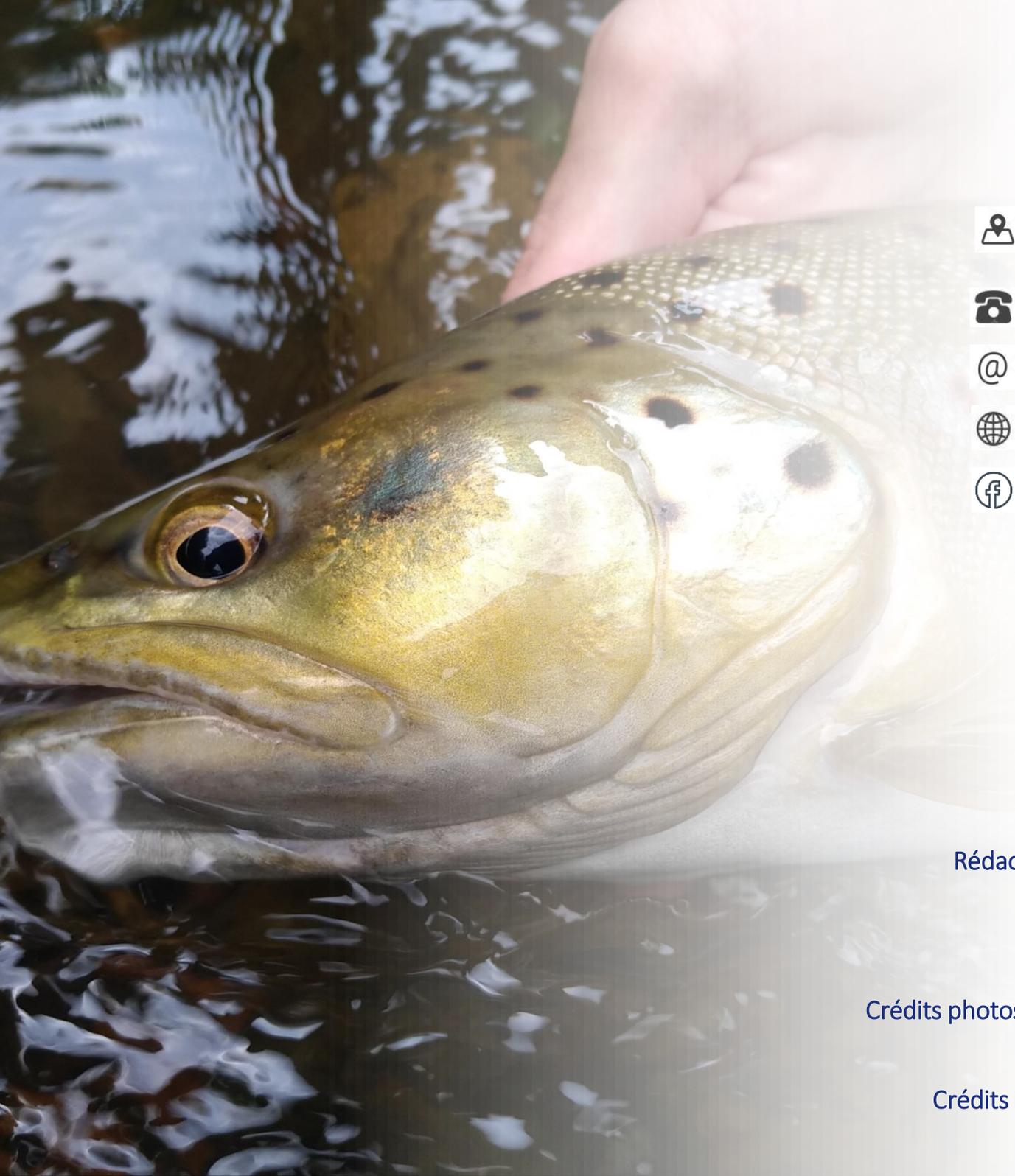


Maintien des manifestations halieutiques



Entretien / Aménagement des frayères et parcours de pêche





Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



1, Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY



03.23.23.13.16



contact@peche02.fr



<http://peche02.fr>



<http://facebook.com/peche02>

Rédaction et création: Fédération de l'Aisne pour la Pêche et
Protection du Milieu Aquatique

Impression: Alliance Partenaires Graphiques

Crédits photos : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du
Milieu Aquatique

Crédits illustrations : Victor Nowakowski – FNPF / Emmanuelle
Chevallier